

XIV ème COLLOQUE DE L'ADDES

(Association pour le Développement de
la Documentation sur l'Economie Sociale)

Paris, le 28 janvier 1999

**TRAJECTOIRES ASSOCIATIVES ET MUTATIONS DE L'EMPLOI
DANS L'ECONOMIE SOCIALE**

**POUR UNE GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI
ASSOCIATIF**

**Philippe KAMINSKI
INSEE**

POUR UNE GÉOGRAPHIE DE L'EMPLOI ASSOCIATIF

ADDES

Colloque du 28 Janvier 1999

Note liminaire

Cette communication s'inscrit dans la continuité de celle qui a été présentée à notre précédent colloque, le 18 Novembre 1997, sous le titre "Le renouveau du dispositif statistique français sur l'emploi : premiers enseignements sur l'Économie Sociale", dans la mesure où elle s'appuie sur la même source (les DADS) et les mêmes concepts d'observation et de mesure de l'emploi. La nouveauté réside dans l'introduction de la dimension géographique, désormais accessible grâce au système ESTEL1-98, mis en production à l'INSEE le 30 Juin 1998.

Plus qu'une étude ou une analyse de résultats, il s'agit ici d'une présentation d'un outil, encore largement perfectible, ouvrant la voie à une gamme étendue de recherches et d'investigations sur l'emploi dans l'économie sociale et ses relations spatiales avec son environnement humain, social et économique. L'élément central de cet outil est une base de données qui rassemble, dans un découpage du territoire national en 341 zones élémentaires, des informations détaillées sur l'emploi associatif au lieu de travail et une sélection d'indicateurs sur la démographie, les équipements de proximité et les populations sensibles.

La rédaction, que nous avons voulue concise et technique, ne peut éviter, dans ce genre d'exercice, l'usage d'un jargon souvent obscur au profane. Nous avons essayé d'en limiter l'usage au strict minimum, et de toujours utiliser le même terme pour désigner le même objet. Le lecteur trouvera à la page suivante un glossaire qui, nous l'espérons, facilitera sa lecture.

Le champ de la base de données est réduit aux seules associations. Son extension aux autres familles de l'Économie Sociale nécessiterait la résolution préalable de diverses difficultés liées à l'identification des unités à l'intérieur des groupes, ce qui n'est pas possible actuellement. Ceci n'est pas trop grave dans la mesure où la dimension géographique n'est pas un élément essentiel de la connaissance des coopératives et des mutuelles, alors qu'elle est susceptible d'apporter beaucoup à la connaissance des associations, dans la mesure où les caractéristiques du tissu associatif sont ainsi aisément mises en relation avec celles des populations concernées.

La qualité des données est, bien entendu, perfectible. Cependant, en attendant qu'un effort de grande ampleur soit entrepris pour améliorer en amont l'identification des unités (cf. les recommandations du récent rapport de la mission "CNIS-Associations"), nous pensons présenter ici ce qui peut se faire de mieux, compte tenu de l'état actuel des sources et de l'ampleur des redressements manuels effectués (cf. Annexe C).

Bref glossaire des termes techniques utilisés

DADS	Déclaration Annuelle de Données Sociales : document administratif rempli par les employeurs, destiné aux services fiscaux, à la Sécurité Sociale et à l'INSEE, pour chacun de leurs établissements. La DADS contient des informations détaillées sur chaque poste de travail (nature de l'emploi, nombre d'heures, rémunération, dates de début et de fin de contrat) et sur le salarié correspondant. L'exploitation statistique des DADS couvre tous les salariés à l'exception des fonctionnaires de l'État, des personnels de maison et des salariés agricoles.
Entreprise	Unité juridique élémentaire, associée à un SIREN.
Établissement	Unité déclarative élémentaire, correspondant à une adresse physique, associée à un SIRET. Chaque entreprise compte, en principe, autant d'établissements qu'elle a d'implantations physiques sises à des adresses différentes. Certaines structures associatives organisées en fédérations sont immatriculées suivant le principe entreprise/établissement ; dans d'autres cas, chaque unité fédérée est considérée comme une entreprise à part entière.
ESTEL	Système d'estimation d'emploi par zones géographiques fines, actuellement en cours de développement à l'INSEE
ESTEL1-98	Première version opérationnelle du système ESTEL, ayant fourni au 30 Juin 1998 des estimations relatives à l'année 1996.
Filtre	Ensemble de critères permettant de faire l'hypothèse qu'un poste de travail correspond à un emploi réel et non à une activité annexe ou occasionnelle.
NBRSA	Nombre de postes filtrés recensés au cours d'une année dans un établissement.
NBRSA31D	Nombre de postes filtrés actifs dans un établissement à la date du 31 Décembre.
NBSAL	Nombre total de postes recensés au cours d'une année dans un établissement.
NIC	Numéro d'identification attaché à chaque établissement, dans une entreprise donnée. Il se compose de cinq chiffres, les quatre premiers en séquence, le cinquième étant une clef de contrôle.
NIR, ou NNI	Numéro individuel d'immatriculation au répertoire des personnes physiques géré par l'INSEE, communément appelé "numéro de sécurité sociale".
Poste	Par "poste" il faut entendre "poste de travail" : c'est l'intersection, en termes informatiques, d'un exercice comptable, d'un NIR et d'un SIRET, c'est à dire l'ensemble des salaires perçus et des heures travaillées pendant l'année, par un salarié donné, dans même établissement.
Poste filtré	Poste de travail ayant satisfait aux conditions du filtre, c'est à dire assimilable, en première approximation, à un véritable emploi. Ceci n'exclut pas qu'une même personne puisse occuper simultanément plusieurs "emplois".
SIREN	Numéro d'identification associé à chaque entreprise ; il se compose de 9 chiffres, le dernier étant une clef de contrôle. Les huit premiers chiffres n'ont pas de signification particulière, sauf pour le secteur public.
SIRET	Numéro d'identification associé à chaque établissement, composé des 9 chiffres du SIREN accolés aux 5 chiffres du NIC.
Zone d'emploi	Élément d'une partition du territoire construite avec le souci de minimiser les flux domicile/travail entre zones différentes ; les zones d'emploi respectent les limites régionales, mais peuvent être à cheval sur deux ou plusieurs départements.

1 - Les limites actuelles du repérage statistique des associations

Elles ont été maintes fois soulignées, et la situation n'a guère évolué, malheureusement, au cours de la période récente. Il n'est cependant pas inutile d'en dresser un rapide bilan.

Dans le répertoire SIRENE, chaque entreprise reçoit un code de catégorie juridique et un code d'activité principale. En dehors de la raison sociale, qui est souvent abrégée, ce sont les seuls descripteurs dont on dispose. La catégorie juridique est utilisée comme critère d'entrée dans l'univers associatif ; elle n'apporte donc en elle-même aucune information complémentaire, d'autant plus que les deux modalités particulières de ce code (associations reconnues d'utilité publique et associations de droit local d'Alsace et Moselle) ne représentent qu'environ 10% de l'emploi total, les 90% restants étant regroupés dans la catégorie fourre-tout des "associations déclarées". Par ailleurs, la frontière avec des catégories voisines (fondations, congrégations, divers types de syndicats, centres communaux d'action sociale, etc...) n'est pas d'une fiabilité à toute épreuve ; il semble qu'il y ait davantage de cas d'entrées discutables dans la catégorie des associations que d'évasions de celles-ci dans des familles proches.

Il nous reste donc l'activité, plus précisément l'activité économique principale, qui peut être différente pour l'entreprise dans son ensemble et pour certains de ses établissements. Malgré son détail (environ 700 postes différents), le code d'activité est mal adapté au classement des associations. Conçu avant tout pour décrire la diversité des activités productives, il ne peut caractériser correctement une association que lorsque celle-ci se consacre entièrement à la production d'un service connu de la nomenclature ; ce sera le cas, par exemple, d'un hôpital psychiatrique ou d'un village de vacances.

En revanche, une association à vocation polyvalente qui peut offrir à ses membres des activités relevant aussi bien du sport que des arts ou de la culture ne rentre pas dans ce cadre. Par ailleurs, l'objet social d'une association est souvent défini d'une manière très générale, et on comprend bien pourquoi ; mais ceci interdit toute possibilité de classement dans une rubrique précise. Pour traiter ces deux situations, la polyvalence et l'universalité, la nomenclature a prévu deux catégories fourre-tout : le 853K, "autres formes d'action sociale", et le 913E, "activités associatives non classées ailleurs".

Comme l'attribution du code ne revêt aucun enjeu ni pour la grande majorité des associations (surtout les petites), ni pour les services chargés de l'immatriculation, ces deux modalités de "divers", qui ne nous apportent aucune information, sont les plus fréquentes : elles regroupent entre un quart et un tiers du total des emplois (selon la définition que l'on adopte).

Or les exigences d'une statistique localisée sont beaucoup plus grandes que celles d'une statistique nationale, où l'on peut faire confiance aux effets de masse pour que des phénomènes contraires se compensent. Ainsi on ne peut sans risque considérer les divers et mal classés comme une (ou deux) catégorie(s) autonomes, sans grande signification mais ayant un comportement propre, comme cela avait été fait dans la communication de 1997 ; on y trouve en effet des associations parfaitement identifiables, ce qui jette un doute sur la catégorie où elles devraient se trouver (car celles-ci ne sont donc pas exhaustivement représentées), y compris des unités relevant du FINESS (fichier des établissements sanitaires et sociaux, géré par le Ministère des Affaires Sociales, et qui en principe doit être cohérent avec SIRENE, au moins au moment de la première immatriculation). Enfin, même si la plupart des non classés du secteur sanitaire et social se trouvent dans le 853K, on en trouve aussi dans le 913E ; en fait, les deux populations se différencient assez peu, et il serait dangereux de les distinguer sur des aires géographiques réduites : dans la zone où un grand établissement sanitaire et social se trouverait dans le 913E au lieu du 853K, on aurait un résultat gravement perturbé, pour un phénomène qui aurait été "gommé" au plan national.

2 - Caractérisation et mesure de l'emploi

Le système ESTEL utilise trois notions d'emploi :

- le dénombrement des postes de travail offerts par les employeurs, grandeur commune aux sources (enquêtes ou documents administratifs) remplies par les entreprises ;
- le volume de travail, qui peut être exprimé en équivalents années complètes à temps plein ;
- le nombre de personnes en emploi, grandeur homogène aux résultats des recensements ou des enquêtes auprès des ménages.

Pour les postes stables, à temps plein et convenablement rémunérés, les trois notions d'emploi conduisent à des résultats très proches, et il n'est pas nécessaire de les distinguer. En revanche, lorsque les emplois sont fugaces, intermittents ou fragiles, soit qu'il s'agisse de situations subies du fait de la précarisation, soit qu'il s'agisse des caractéristiques de l'offre, comme c'est le cas de nombreux "petits boulots" offerts par les associations, les écarts entre les trois concepts se creusent, jusqu'à pouvoir varier du simple au double voire davantage.

Une même personne peut ainsi cumuler plusieurs emplois ; un emploi de faible intensité peut être occupé à titre complémentaire par une personne exerçant ailleurs une activité principale, ou par une personne dont le statut (étudiant, retraité...) la conduira à se déclarer sans activité professionnelle lors d'une enquête ou lors du recensement. On comprend qu'il n'est alors plus possible de mesurer l'emploi par une seule variable ou un seul concept.

Or la première version opérationnelle d'ESTEL, baptisée ESTEL1-98, ne possède pas encore toutes les fonctionnalités prévues et se limite au nombre de postes offerts.

Pour parvenir néanmoins à prendre en compte le mieux possible la distinction entre emplois stables et petits boulots, trois statistiques de postes offerts sont simultanément produites :

- le NBRSA31D, qui est une estimation du nombre des emplois stables occupés en fin d'année (ici, le 31 Décembre 1996) ;
- le NBRSA, égal au précédent augmenté d'une estimation du nombre des emplois stables qui se sont terminés au cours de l'année ;
- le NBSAL, total de tous les postes offerts à un moment quelconque de l'année, quelle que soit leur intensité, donc en y comptant les plus ténus des petits boulots.

Pour qu'un poste de NBSAL soit inclus dans NBRSA, il faut qu'il satisfasse à un minimum de conditions de qualité baptisées "filtre". Le choix du filtre est un arbitrage entre deux risques : d'une part, d'être trop limitatif, en plaçant trop haut la barre des "vrais" emplois, ce qui conduit à éliminer de la statistique des personnes en situation précaire ; d'autre part, d'être trop laxiste, et de comptabiliser comme véritables emplois des postes qui ne sont que des activités annexes pour des personnes occupant déjà un emploi principal (et dans ce cas, ces personnes seront comptées deux fois).

Dans ESTEL1-98, la convention adoptée pour la définition du filtre est très extensive et a donc plutôt tendance à majorer le nombre d'emplois, particulièrement dans certaines associations où les contrats de travail peu intenses sont prépondérants.

Pour fixer les idées, le seuil pour un poste suffisamment durable est de l'ordre de 1500 Francs par mois, soit un quart de SMIC. C'est peu, et il faut garder ceci présent à l'esprit pour une bonne interprétation des résultats.

Le ratio de NBRSA31D à NBRSA est appelé **ratio de stabilité**. Il se rapproche de l'unité quand il y a peu de mouvements de personnel au cours de l'année ; il prend des valeurs plus faibles à mesure que la rotation des postes se fait plus rapide ; de même lorsque l'activité est saisonnière.

Ainsi il est généralement supérieur à 80% dans l'industrie ; sur l'ensemble des associations il atteint 72%, mais descend à 40% dans le tourisme social associatif. L'examen de ce ratio apparaît donc comme un moyen de mesurer la différence de nature entre un emploi dans l'industrie et un emploi dans le tourisme social.

Le ratio de NBRSA à NBSAL est quant à lui appelé **ratio d'intensité**. Dans les secteurs qui n'offrent pas de petits boulots, il se rapproche de l'unité ; il peut atteindre des valeurs très basses lorsque les personnels stables sont minoritaires.

D'une façon générale, son spectre de variation est plus étendu que celui du ratio de stabilité ; sa valeur moyenne dans l'industrie dépasse 92% ; elle est inférieure à 64% sur l'ensemble des associations, mais varie fortement d'une activité à l'autre.

Une dernière lacune du système doit être mentionnée : il n'est malheureusement pas possible de distinguer, dans des secteurs comme l'insertion ou les ateliers protégés, les emplois occupés par l'encadrement et ceux occupés par les personnes en difficulté. Dans les structures encadrées par la législation sanitaire et sociale, l'inconvénient est limité car ces deux populations sont également stables ; les ratios d'intensité et de stabilité y sont souvent de l'ordre de 90%.

Il n'en est pas de même dans les activités de formation, récréatives ou d'éducation populaire, où le personnel permanent est stable alors que les postes d'animateur ou d'intervenant sont très mobiles, et les résultats ne peuvent malheureusement donner qu'une moyenne d'ensemble sans grande signification.

3 - Zonage géographique et relocalisations

Le système ESTEL repose sur une partition du territoire définie pour assurer un maximum de pertinence à la mesure statistique localisée de l'emploi : celle dite des **zones d'emploi**, qui a été établie en partenariat entre l'INSEE, l'ANPE et les Préfectures. Pour être satisfaisant, un tel découpage du territoire doit définir des zones suffisamment homogènes, suffisamment vastes pour que les incertitudes puissent se compenser mais suffisamment fines pour répondre à des besoins d'information détaillée.

La France métropolitaine (hors Corse et DOM) compte 341 zones d'emploi qui respectent les limites régionales ; cette contrainte s'avère parfois pénalisante. En revanche, les limites des départements sont souvent traversées : un tiers des zones d'emploi sont contenues dans des départements qui sont des sommes exactes de zones ; pour un autre tiers, les zones se trouvent entièrement incluses dans un département, mais celui-ci n'est pas une somme exacte de zones ; enfin le troisième tiers est constitué de zones à cheval sur deux ou plus de deux départements.

La taille des zones d'emploi est très diverse ; la plus grande est la ville de Paris, alors que les plus petites comptent moins de 10.000 emplois (au sens NBRSA31D) dans le champ DADS ; la classe modale s'établit autour de 20.000, mais la moyenne est de l'ordre de 100.000, c'est à dire le bassin d'emploi d'une grande ville.

Le principe de construction des zones d'emploi est de constituer des espaces qui englobent autant que faire se peut les lieux de travail et les lieux de domicile qui leur correspondent, et dont le contour minimise les flux domicile/travail entre zones différentes. En région parisienne, ces objectifs sont impossibles à atteindre et le découpage y est de moins bonne qualité.

Le système ESTEL s'appuie sur ce principe pour "relocaliser" les postes de travail dont on peut soupçonner que l'unité déclarante n'est pas l'établissement mais le siège social de l'entreprise. De tels phénomènes de regroupement de déclarations peuvent également se produire à un échelon intermédiaire, par exemple régional.

Les regroupements sont, en principe, contraires aux instructions de remplissage des DADS, mais ils sont souvent tolérés et difficilement détectables. Quoi qu'il en soit, licites ou non, ils constituent le principal handicap à la statistique géographique ; quand tous les emplois d'une entreprise possédant des établissements sur la France entière sont déclarés à Paris, les résultats bruts suggèrent une répartition spatiale de l'emploi fortement déformée.

Dans la logique des zones d'emploi, lorsqu'on se déplace pour travailler, c'est pour rester dans la même zone. Il y a donc deux attitudes possibles face à un poste de travail pour lequel la zone de domicile est différente de la zone de travail : soit considérer qu'il fait partie du résidu de la minimisation qui a conduit à la définition du découpage, soit faire l'hypothèse qu'il y a eu un regroupement de déclarations et que le lieu de travail est erroné. Et dans ce dernier cas, on peut avoir une information exogène sur le lieu de travail probable, ou faute de mieux l'ajuster sur le lieu de domicile.

La première démarche est lourde, et le système ESTEL1-98 n'y a recours que pour certains cas bien précis, pour lesquels on sait qu'il y a eu un regroupement massif, et pour lesquels on peut mobiliser une information extérieure sur la localisation réelle des établissements actifs. Un seul de ces traitements relève du champ associatif : il s'agit de l'UCPA.

La seconde démarche a été adoptée pour tous les autres cas, chaque fois que la zone de travail est différente de la zone de domicile. Pour tenir compte des situations où des zones d'emploi adjacentes sont géographiquement trop proches pour que leurs échanges mutuels puissent être considérés comme anormaux, le système ESTEL1-98 a défini pour chaque zone, de façon très grossière, un "périmètre de tolérance" constitué des zones dont le pôle principal est situé à moins d'une certaine distance du pôle de la zone centre. Au delà de ce périmètre, on prend le risque d'assimiler les résidus de minimisation, pour lesquels le lieu de travail est exact, à des déclarations regroupées ; et en deçà, on accepte le risque de considérer comme corrects des déplacements courts mais qui peuvent néanmoins être fallacieux.

Augmenter le seuil de distance choisi revient à diminuer le premier risque pour accroître le second ; entre les deux maux, il faut choisir un équilibre satisfaisant. ESTEL1-98 a utilisé un seuil de 50 kilomètres, ce qui conduit à plus d'un million de postes (au sens NBRSA31D) automatiquement relocalisés dans la zone d'emploi du domicile, dont un peu plus de 60.000 concernent des associations.

Les performances de cet algorithme ont été évaluées et, si la partie était à rejouer, on saurait faire mieux aujourd'hui ; néanmoins il ne semble pas que les principaux défauts qui ont été repérés, et qui concernent des employeurs à fort pouvoir polarisateur (comme l'aéroport de Roissy) autour desquels on constate un effet parasite de saupoudrage d'emplois au-delà d'une certaine couronne, puissent fausser les résultats sur les associations.

4 - Traitements spécifiques aux associations

Dans un premier temps, on est remonté au référentiel d'employeurs utilisé pour alimenter le système ESTEL1-98, afin d'en extraire les unités dont le SIREN correspond à une catégorie juridique associative. Deux entreprises ont été mises de côté :

- l'UCPA, précédemment citée, qui a fait l'objet d'un traitement individuel de relocalisation ;
- l'AFPA, la plus grande des associations françaises en termes de nombre de salariés, mais qui est un démantèlement du service public et qu'il est légitime de sortir du champ - décision d'autant plus sage que le système ESTEL1-98, qui ne traite pas les postes individuellement, ne permet pas de distinction entre formateurs et stagiaires.

Un traitement particulier a du être réalisé sur la région PACA, pour laquelle d'importants trous de collecte ont affecté les DADS de 1996. Les redressements mis en œuvre par ESTEL1-98 ont conduit à dupliquer un certain nombre d'enregistrements de 1995, parmi lesquels se sont glissés quelques associations fictives de gestion des œuvres sociales des personnels de mairie. Ces structures écran dont l'activité se réduit en général à celle d'une caisse par où transitent les primes destinées au personnel, ne sont pas de véritables employeurs et sont dans la mesure du possible exclues du champ de l'exploitation statistique des DADS, mais à partir de 1996. Elles ne devraient comprendre aucun poste filtré, mais ce n'est pas toujours le cas ; quoi qu'il en soit, leur présence perturbe le calcul du ratio d'intensité.

Les plus importantes figurant dans le champ sont décrites en Annexe A.

L'établissement fictif de la Mairie de Toulon, dupliqué de 1995, reprend manifestement en double les effectifs de la Mairie elle-même ; il a donc été supprimé ainsi que celui d'Orléans, passé au travers des contrôles sur 1996 et qui comporte un NBRSA qui n'a pas lieu d'être.

Les autres appartiennent aux activités 853K et 913E ; toutes les villes de taille équivalente ne figurent pas dans la liste, ce qui montre que les contrôles ont tout de même agi en amont, mais il est vraisemblable qu'il en existe bien d'autres pour des villes plus petites ; faute de pouvoir toutes les identifier, il n'est guère possible de les supprimer. La solution que cette situation suggère est de les isoler dans une catégorie à part, en fonction de la très faible valeur de leur ratio d'intensité.

Après ces différentes opérations préliminaires, le stock d'unités sélectionnées s'établit comme suit, sur les quatre catégories juridiques élémentaires choisies :

Comptages bruts sur la catégorie juridique :	NBRSA31D	NBRSA	NBSAL
9210 : associations non déclarées	5.373	7.435	10.679
9230 : associations reconnues d'utilité publique	71.009	87.249	110.375
9260 : associations de droit local (Alsace Moselle)	30.654	40.501	63.948
9220 : associations déclarées ordinaires	973.685	1.362.136	2.166.770
	1.080.721	1.497.321	2.351.772

L'activité 741J (Administration d'entreprises), qui en particulier est systématiquement affectée aux sièges sociaux dès lors que ceux-ci sont immatriculés à part, a été remplacée par l'activité principale de l'entreprise, ce qui est plus conforme aux exigences de description de l'économie sociale, et surtout qui permet, si les emplois des sièges sociaux doivent être relocalisés au lieu de domicile, de le faire avec une activité qui a toute chance d'être la leur.

Après ce traitement, le fichier comprend 213 activités élémentaires différentes (cf. Annexe B), dont les plus fournies sont malheureusement les deux postes de divers et mal classés.

Il est alors organisé en "briques" de base obtenues par l'intersection des SIRENs, des zones d'emploi et des activités élémentaires. Naturellement, si une association n'a qu'un établissement dans le fichier, elle ne correspondra qu'à une seule brique ; mais la plus grande des associations après élimination de l'AFPA, c'est à dire la Croix Rouge, en comprend plus de 200 ; en tout, on compte 120.279 briques élémentaires d'information.

Ensuite, on refait sur les relocalisations effectuées par ESTEL1-98 (un peu plus de 1.060.000 postes au sens NBRSA31D) la sélection sur les catégories juridiques associatives ; ceci nous conduit à extraire 61.981 postes, lesquels sont contenus dans 17.405 briques élémentaires du fichier.

La distance moyenne de relocalisation est de 157 kilomètres, soit une valeur inférieure à la moyenne nationale toutes entreprises confondues (196 kilomètres) ; c'est néanmoins une valeur importante, car on ne compte guère dans les associations de VRP ou de visiteurs médicaux, professions qui font l'essentiel des très longues relocalisations. Les transferts réalisés sur les associations ont donc toutes chances de correspondre à de vrais dégroupements de déclarations vers des établissements significativement éloignés du siège regroupeur.

Les briques concernées sont parmi les plus fournies en emplois, puisqu'elles totalisent 619.083 postes au sens NBRSA31D (sur un total de 1.080.721). Autrement dit, plus de 85% des briques élémentaires, qui font 43% de l'emploi associatif (au sens NBRSA31D), ne sont pas touchées par les relocalisations ; celles-ci concernent 10% de l'emploi des briques restantes, soit 5.7% de l'emploi total, un peu plus après réintégration de l'UCPA.

Après intégration des emplois relocalisés, qui apparaissent comme une poussière recouvrant l'ensemble du territoire, le fichier comprend 155.059 briques élémentaires.

5 - Traitement des activités

Nos briques sont maintenant stabilisées au point de vue géographique ; il reste à gérer l'autre dimension, l'activité économique, qui avec 213 modalités possibles et plus d'un quart de divers mal classés ne nous fournit pas en l'état un instrument de description pertinent.

On remarquera également en Annexe B le poids important d'autres postes de divers, certes relatifs à une activité précise : "Autres activités sportives", "Autre hébergement touristique", "Autres enseignements", "Autres hébergements sociaux" figurent en haut de liste et comptent plus d'emplois que les catégories détaillées par rapport auxquelles elles jouent un rôle de reliquat. Ceci confirme à quel point la nomenclature s'adapte mal au monde associatif.

On a entrepris d'une part de regrouper les postes élémentaires en catégories homogènes aussi pertinentes que possible pour l'analyse, d'autre part d'inventorier les mal classés en "nettoyant" manuellement les plus grosses unités qui y figurent.

Il est rapidement apparu que les rectifications à apporter concernent en fait toutes les catégories ; partout, suppressions ou reclassements s'imposent, à mesure que l'examen suggère des critères de recherche d'anomalie. Bien entendu, il était hors de question de procéder à un ratissage systématique, qui ne pourrait être entrepris qu'avec de gros moyens permanents dans le cadre de la gestion du répertoire SIRENE ; néanmoins, il convenait de s'assurer que toutes les unités situées en haut du tableau sont correctement codées.

Après une série de traitements individuels suggérés par le dépouillement de listes, il est apparu que la recherche de mots-clefs dans les raisons sociales des associations était à même de fournir un moyen rapide, automatique et convenablement fiable de reclassement. Ainsi, des associations à l'activité mal définie et dont le nom comprend un mot tel que LYRIQUE, CINÉMA ou THÉÂTRAL peuvent-elles être sans grand risque reclassées dans les activités artistiques. On trouvera en Annexe C un résumé de ces opérations et leur importance en termes d'emplois reclassés.

En tout, plus de 75.000 emplois au sens NBRSA31D ont été transférés de catégories mal définies vers des rubriques précises, soit plus d'un quart du stock initial ; à cela il faut ajouter environ 5.000 emplois qu'on a fait passer d'une catégorie à l'autre.

Rubriques non regroupées

Les postes élémentaires ayant une signification claire et comptant suffisamment d'emploi ont été conservés tels quels : il y en a quinze, neuf dans le secteur sanitaire et social et six dans l'enseignement. Plusieurs d'entre eux ont été fortement abondés par les reclassements : l'aide à domicile vient en tête avec plus de 40% (cf. Annexe E) ; c'est une activité mal décrite qui est très souvent codée en divers. Le reclassement est également très fort pour les structures d'aide à l'enfance et les autres hébergements sociaux, cette fois peut être en raison de la polyvalence de certains d'entre eux et la difficulté d'en définir l'activité dominante. Cependant, dans de nombreux cas, il a suffi d'un coup de téléphone pour être fixé sur le choix à opérer. Pour les structures ayant au moins une partie de leurs emplois en Ile de France, l'aide de l'URIOPSS a été précieuse ; la relation entre SIRENE et le FINESS ne doit pas être très contraignante sur la désignation de l'activité, car dans la majorité des cas notre interlocuteur a pu situer d'emblée le domaine d'action précis des établissements mal identifiés que nous lui avons signalés.

Plus difficile à comprendre est l'ampleur des reclassements touchant l'enseignement supérieur.

A l'inverse, il n'y a pas eu de reclassements concernant l'enseignement secondaire, l'accueil des personnes âgées et les garderies d'enfants, et très peu dans les C.A.T. et ateliers protégés : il ne s'agit pas dans ce cas de transferts en provenance des mal classés, mais d'établissements ayant une activité principale de production industrielle et relevant d'un SIREN du secteur social.

Rubriques regroupées

Neuf regroupements ont été opérés. Pour six d'entre eux (arts et spectacles, sports, tourisme social, santé non hospitalière, cantines et foyers, insertion), il s'agit de familles d'activités bien connues, construites par agrégation de rubriques faiblement représentées autour d'une rubrique centrale dominante ; néanmoins l'existence d'associations hybrides par nature, proposant à leurs membres une large palette d'activités sportives, culturelles, récréatives ou d'accueil relativise l'apparente trivialité de cette énumération. Une septième catégorie a été imaginée pour la circonstance, à partir de rubriques de moyenne importance, dont la proximité ne s'est révélée qu'après identification des unités prépondérantes : elle regroupe la recherche, qu'on aurait pu également chercher à associer à l'enseignement supérieur, l'édition et le patrimoine. Au sein de ce conglomerat hétéroclite, une continuité se dégage autour des sciences humaines, car c'est là que les associations sont fortement représentées (le même regroupement n'aurait eu aucun sens sur les sociétés commerciales). Enfin, deux rubriques visent à isoler les associations qu'on aurait eu envie, mais sans en avoir la pleine légitimité, de sortir du champ : d'une part les activités centrées sur l'entreprise, dans lesquelles on trouve entre autres le "para-commercial", d'autre part diverses activités liées à la banque, à l'assurance ou à la gestion de régimes sociaux qui se trouvent avoir adopté le statut associatif.

Tous les "moutons à cinq pattes" n'ont cependant pas été répartis dans ces deux rubriques ancillaires. Quatre "employeurs" importants dont le statut associatif n'est dû qu'à une bizarrerie juridique ont été éliminés :

- le SIREN 339930984 - qui gère les salaires de tous les collaborateurs des députés ;
- le SIREN 401035050 - qui gère les FNE de la sidérurgie lorraine ;
- le SIREN 353314701 - qui gère les FNE des Charbonnages ;
- le SIREN 312285901 - qui gère les salaires de tous les assistants des sénateurs.

Ensemble, ces quatre "entreprises" comptent environ 5.000 emplois qu'on aura du mal à juger associatifs. D'autres établissements à statut associatif surprenant existent dans le fichier, mais avec une taille plus réduite ; pour la plupart ils ont été classés dans le groupe "Finances et Administration", où l'on a essayé de rassembler les "faux nez" de l'État, qui se sont trouvés être moins nombreux que ce qu'on pouvait craindre.

L'activité regroupée la plus massivement alimentée par les reclassements à partir des divers est l'insertion par l'emploi : son effectif a plus que doublé à l'issue de ces opérations. Sans doute ces structures, de création récente, n'ont-elles pas été immatriculées dans la même rubrique que les entreprises d'intérim car elles s'en différencient fortement ; mais la catégorie juridique est justement là pour permettre cette distinction, et le classement en 913E ne peut que brouiller l'observation de l'emploi. Les ratios de stabilité et d'intensité, toujours forts, sont très sensibles à la définition du filtre ; selon que la structure offre des missions qui se situent légèrement au dessus ou légèrement en dessous, l'évaluation de l'emploi par un système fruste comme ESTEL1-98 variera fortement.

Vient ensuite le groupe hybride "Finances et Administrations" avec un apport de plus de 40%, mais il s'agit là d'arbitrages individuels visant à isoler des unités atypiques. Avec plus de 10%, les activités artistiques et le tourisme social sont moyennement abondés ; à l'autre extrême, le sport et curieusement les activités para-commerciales ne sont pas affectées - c'est qu'elles sont bien codées dans le répertoire. Il faut préciser que dans plusieurs cas d'activités récréatives polyvalentes, on a choisi de laisser l'association dans la rubrique des divers plutôt que de la ranger dans les activités sportives.

Les rubriques de polyvalents et divers

Il y avait plus de 300.000 emplois associatifs sans plus de précision (au sens NBRSA31D) avant les reclassements ; près de 50.000 ont été réaffectés après une recherche contrôlée par mots clefs (cf. Annexe C) ; plus de 25000 ont été réaffectés sur des décisions au cas par cas concernant une centaine d'associations, dont une certaine part grâce à l'aide de l'URIOPSS d'Ile de France. Le reliquat, soit 225.000 emplois, est composé de trois types d'associations :

- des unités qui auraient pu être reclassées, voire éliminées, si on les avait soumises aux mêmes critères de jugement que celles du haut du tableau, mais qui n'ont pu l'être en raison de leur trop petite taille, soit parce qu'il ne nous était matériellement pas possible de prendre le temps de les examiner, soit parce que leurs raisons sociales ne figuraient pas dans le fichier constitué à cet effet (la consultation directe du répertoire étant une opération lourde, on a utilisé un fichier résumé de 200.000 raisons sociales des entreprises les plus importantes, parmi lesquelles il se trouve environ 20.000 associations, mais pas davantage) ;
- soit des unités de nature trop polyvalente pour être situées dans la nomenclature ; c'est le cas d'un certain nombre d'établissements de la Croix Rouge comme de la quasi-totalité du secteur de l'éducation populaire, en particulier des fédérations Léo Lagrange ;
- soit encore des activités clairement identifiées mais qui ne correspondent à aucune rubrique existante, ce qui est le cas pour un grand nombre d'associations bien connues faisant appel à la générosité publique.

Afin de segmenter au mieux cet ensemble disparate, on a choisi de définir quatre tranches sur le ratio d'intensité (cf. Annexe D, 3^{ème} partie) :

- les associations à très faible intensité d'emploi, dans lesquelles on retrouve entre autres les structures fictives d'œuvres sociales des personnels municipaux ; on y trouve de tout (cf. Annexe F), mais il vaut mieux considérer qu'il s'agit d'une catégorie de rebuts dans laquelle on isole des unités dont la présence ne peut que polluer l'observation de l'emploi. Ensemble, elles approchent 130.000 postes de travail, dont moins de 6000 sont filtrés et actifs en fin d'exercice ;
- les associations à faible intensité d'emploi, dans lesquelles on trouve une majorité de structures intermédiaires qui n'ont pu être identifiées en amont (cf. Annexe G), ainsi que des structures polyvalentes à dominante récréative ou de tourisme social ;

- les associations à intensité d'emploi moyenne, où l'on trouve en tête la partie polyvalente de la Croix Rouge, puis d'autres structures analogues, sociales ou caritatives, qui font souvent appel à des contrats de travail peu intenses ou qui offrent quelques compensations pécuniaires à leurs bénévoles ; enfin le noyau dur de l'éducation populaire et le haut du panier des structures d'insertion (cf. Annexe H) ;
- les associations à forte intensité d'emploi, où l'on retrouve la partie polyvalente du secteur social (les Paralysés de France, l'Armée du Salut, l'association Valentin Haüy...), divers œuvres connues de tous où les bénévoles ne reçoivent absolument aucune gratification, ce qui fait que l'emploi déclaré y est extrêmement stable (Secours Catholique, SPA, Téléthon, Prévention routière, Médecins du Monde...), des fonds de gestion des congés formation, qui ont échappé aux recherches sur mots clefs (il est fort malencontreux que SIRENE ne sache pas les classer), et plusieurs "faux nez" de l'administration publique qui sont passés au travers des mailles du filet (cf. Annexe I).

L'emploi associatif se répartit comme suit entre les 28 catégories précédemment définies :

Activité associative regroupée :	NBRSA31D	NBRSA	NBSAL	Intensité
A Activités liées aux entreprises	44189	56940	72009	79.07
B Finances et administration	8618	10491	11962	87.70
E1 Enseignement primaire	22013	29709	41306	71.92
E2 Enseignement secondaire général	38124	46641	66720	69.91
E3 Enseignement secondaire technique	13912	17067	23969	71.20
E4 Enseignement supérieur	11230	14432	36860	39.15
E5 Formation continue	31300	44659	71049	62.86
E6 Autres enseignements	22361	31000	61041	50.79
F Édition, recherche, patrimoine	13260	20464	25578	80.01
G1 Arts et spectacles	24695	51058	132734	38.47
G2 Activités sportives	37652	63224	122259	51.71
G3 Tourisme social	22323	55482	126809	43.75
H1 Activités hospitalières	87983	105789	118680	89.14
H2 Autres activités de santé	30190	36027	41350	87.13
S1 Accueil des enfants handicapés	59380	69844	79442	87.92
S2 Accueil des enfants en difficulté	32654	39073	43291	90.26
S3 Accueil des adultes handicapés	55183	66196	73663	89.86
S4 Accueil des personnes âgées	41772	54425	63173	86.15
S5 Autres hébergements sociaux	19395	25634	31687	80.90
S6 Crèches et garderies d'enfants	17433	24659	32498	75.88
S7 Ateliers protégés et C.A.T.	102903	116113	128727	90.20
S8 Aide à domicile	72028	86064	130202	66.10
T Cantines et foyers	20627	27563	36031	76.50
U Insertion par l'emploi	23413	47314	114010	41.50
XA Divers à emploi très précaire	5806	10517	129724	8.11
XB Divers à emploi plutôt précaire	34529	67398	193250	34.88
XC Divers à emploi plutôt stable	58235	97961	147823	66.27
XD Divers à emploi très stable	126578	177821	192501	92.37
Total associations du champ	1077786	1493565	2348348	63.60

6 - Composition de la base de données

Nous disposons donc, à ce stade, d'une répartition de l'emploi sur 28 activités et 341 zones d'emploi, selon les trois descripteurs utilisés par ESTEL1-98.

Afin de mettre en relation ces données associatives localisées avec d'autres variables également accessibles au même niveau géographique, on a entrepris de collecter l'information disponible et de la rassembler sur un même support.

Pour commencer, il y a les sorties d'ESTEL1-98, sur la totalité de l'emploi du champ des DADS ; elles sont disponibles dans une nomenclature à 85 postes. Nous n'avons bien entendu pas besoin de ce degré de détail. Dans la communication présentée au colloque de 1997, une nomenclature générale en 20 postes avait été proposée ; elle avait pour objectif de donner de l'économie une vision d'ensemble compatible avec la vision de l'Économie Sociale partagée à l'ADDES et avec la notion d'intérêt général chère à nos amis du CIRIEC. Malheureusement, même dans sa version regroupée en six grands domaines, elle fait appel au niveau le plus fin de la nomenclature et ne peut se reconstruire à partir du niveau 85 d'ESTEL1-98 ; au demeurant, elle est encore trop détaillée pour une analyse localisée par zone d'emploi.

On a donc construit un regroupement ad hoc en quatre groupes :

Activité regroupée :	NBRSA31D	NBRSA	NBSAL	Intensité
LA Activités industrielles	3654480	4507042	4863285	92.67
LB Autres activités capitalistiques	2631829	3254616	3531797	92.15
LC Autres activités marchandes	5438998	8414637	11355470	74.10
LD Activités de type non marchand	4231096	5299933	7120065	74.44
Total du champ ESTEL1-98	15956403	21476228	26870617	79.92

Le groupe LA comprend les industries manufacturières et agro-alimentaires ; le groupe LB rassemble la construction, l'énergie, les transports, les postes et les télécommunications ; la frontière entre dominante marchande et dominante non marchande est très grossière, puisque la nomenclature actuelle ignore ce critère ; on a mis dans le groupe LD, où se retrouvent presque toutes les associations, outre l'administration, les activités d'éducation, de santé, de recherche, de culture et d'enseignement.

Nous sommes ensuite partis à la quête d'autres types de données disponibles selon les zones d'emploi. Il se trouve que l'INSEE doit prochainement diffuser un cédérom répondant à ce besoin ; celui-ci regroupe 345 variables, qu'il a été possible moyennant de multiples contorsions informatiques de mettre au format des sorties d'ESTEL. Naturellement, toutes ces données ne sont pas d'un égal intérêt ; en particulier, celles qui concernent l'emploi sont largement dépassées en fraîcheur et en qualité par ESTEL1-98. Nous en avons sélectionné 35, portant sur neuf grands domaines de l'information socio-économique :

TAILLE DE LA ZONE :
Population totale (estimation 1995)
TERRITOIRE ET PARTAGE URBAIN-RURAL :
Densité de population en 95
% de population urbaine en 90
% agriculteurs exploitants dans la population active occupée en 90

STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES :
% moins de 20 ans en 95
% plus de 65 ans en 95
% annuel moyen dû au solde naturel (période 90-95)
% annuel moyen dû au solde migratoire (période 90-95)
% naissances hors mariage en 95
% ménages à 1 personne sur le total des ménages en 90
% familles monoparentales sur le total des ménages en 90
% étrangers en 90
POPULATION ACTIVE ET STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES :
% actives chez les femmes de 25 à 49 ans en 90
% évolution de la population active, moyenne annuelle 75-90
ENSEIGNEMENT ET DIPLÔMES :
% cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active occupée en 90
% des BAC+2 au moins en 90, dans la population ayant achevé ses études
% des non diplômés dans les 25-59 ans en 90
% élèves dans l'enseignement privé année 94-95
CHÔMAGE :
taux de chômage au 4 ^{ème} trimestre 96
chômage de longue durée (plus d'un an) au 31.12.96
chômage des jeunes (moins de 25 ans) au 31.12.96
LOGEMENT :
% résidences secondaires et logements occasionnels en 90
% propriétaires au sein des résidences principales en 90
% habitat individuel dans la construction neuve (91 à 96)
% HLM dans les résidences principales en 90
EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ET TOURISTIQUES :
petits commerces alimentaires non spécialisés pour 10000 habitants, au 1.1.97
restaurants pour 10000 habitants, au 1.1.97
cafés pour 10000 habitants, au 1.1.97
Nombre de chambres d'hôtel pour 100 habitants en 96
NIVEAU DE VIE ET PAUVRETÉ :
écart en % par rapport au revenu moyen net imposable national en 94
% foyers imposés en 94
% des moins de 65 ans sous le seuil de pauvreté au 31-12-96
% RMI dans la population au 31-12-96
% API (allocation de parent isolé) dans la population au 31-12-96
% AAH (allocation d'adulte handicapé) dans les moins de 65 ans au 31-12-96
% APE (allocation parentale d'éducation) dans l'ensemble des ménages au 31-12-96

On dispose donc, pour chaque zone d'emploi, de 28 triplets de chiffres sur l'emploi associatif, de quatre triplets pour l'emploi salarié du champ DADS et de 35 variables socio-économiques. Ce matériau peut donner lieu à quantité d'études et d'analyses que nous avons seulement pu esquisser, et nous espérons que des chercheurs auront la curiosité de s'en saisir.

Nous nous sommes en fait contentés de regarder les corrélations spatiales entre variables et à cartographier l'emploi associatif. Pour échapper à l'emprise de l'effet de taille, les corrélations ont été réalisées sur les rangs, après que les variables d'emploi aient été ramenées à la population. Ceci peut conduire à l'excès inverse, c'est à dire donner autant de poids à une zone rurale profonde qu'à la ville de Paris. Compte tenu du bruit qui reste attaché, malgré l'effort préalable réalisé décrit supra, aux chiffres sur l'emploi associatif, on peut penser que ce sont là des considérations du second ordre ; néanmoins, un avis de spécialistes de l'économétrie sur données spatiales serait le bienvenu pour poursuivre les investigations entreprises.

Les 27 cartes nationales qui suivent ne présentent qu'un échantillonnage de ce qu'il est possible de faire et donnent un aperçu de la richesse et de la diversité du matériau statistique réuni. Elles se limitent aux catégories associatives en elles-mêmes ; pour annuler l'effet de taille, il a fallu choisir à quel dénominateur rapporter l'emploi associatif. Le plus souvent, on a pris la population et on cartographie donc un nombre d'emplois associatifs pour 10.000 habitants. Ceci conduit à surpondérer, visuellement parlant, les zones ayant une très faible densité de population. Dans d'autres cas on a pris le total de l'emploi DADS : et la Lozère reste en tête, non en raison d'une vie associative intense dans les quartiers, mais à cause de la présence de plusieurs établissements sociaux. La faiblesse de la population n'exclut donc pas qu'également il y ait une forte représentation associative dans l'emploi salarié, et il est bon de regarder les deux types de carte simultanément.

D'une manière générale, les zones d'emploi les plus "associatives" ont un profil comparable à celui de la Lozère : des établissements spécialisés installés là où il y a de l'espace et peu de population. A l'inverse, les zones où l'emploi associatif est très faible sont les plus industrielles comme Oyonnax, Vitrolles, ou la vallée de la Bresle, celles qui abritent un équipement majeur comme Saint Louis, Eurodisney, ou Roissy qui est le cas extrême ; mais on y trouve aussi des banlieues comme Saint Denis ou les Mureaux, et plusieurs cas atypiques.

Dans le centre de la distribution, ce sont les particularités sectorielles qui font la différence : zones touristiques, urbaines, tradition d'enseignement confessionnel... composent une diversité que la géographie vient quelquefois éclairer, mais souvent interpeller.

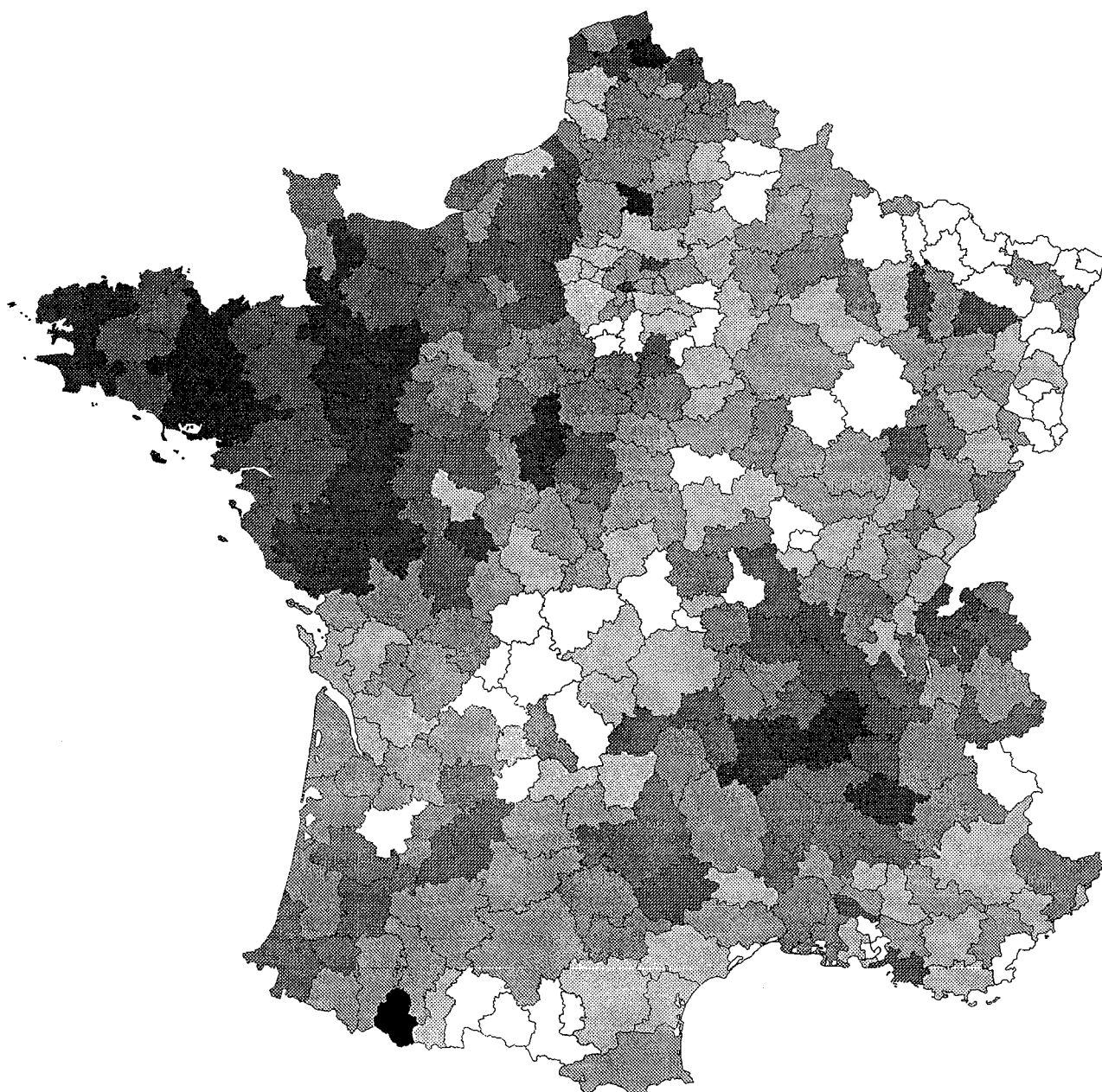
Liste des cartes

E1 Enseignement primaire	Page 2
E2 Enseignement secondaire général	Page 3
E3 Enseignement secondaire technique	Page 4
E4 Enseignement supérieur	Page 5
E5 Formation continue	Page 6
E6 Autres enseignements	Page 7
F Édition, recherche, patrimoine	Page 8
G1 Arts et spectacles	Page 9
G2 Activités sportives 1 (sur NBRSA31D)	Page 10
G2 Activités sportives 2 (sur NBRSA)	Page 11
G3 Tourisme social 1 (sur NBRSA31D)	Page 12
G3 Tourisme social 2 (sur NBRSA)	Page 13
H1 Activités hospitalières	Page 14
H2 Autres activités de santé	Page 15
S1 Accueil des enfants handicapés	Page 16
S2 Accueil des enfants en difficulté	Page 17
S3 Accueil des adultes handicapés	Page 18
S4 Accueil des personnes âgées	Page 19
S5 Autres hébergements sociaux	Page 20
S6 Crèches et garderies d'enfants	Page 21
S7 Aide par le travail et ateliers protégés	Page 22
S8 Aide à domicile	Page 23
T Cantines et foyers	Page 24
U Insertion par l'emploi	Page 25
Part de l'emploi associatif dans l'emploi total DADS (NBRSA31D)	Page 26
Part de l'emploi associatif dans l'emploi total DADS (NBRSA)	Page 27
Part de l'emploi associatif dans l'emploi total DADS (NBSAL)	Page 28

Les cartes ont été établies à l'aide du logiciel Mapinfo (version 4.0). Les 341 zones d'emploi sont réparties en huit tranches allant du blanc (pourcentages les plus faibles) au noir (pourcentages les plus forts) en passant par six dégradés de trames. Lorsqu'il y a trop de zones avec des valeurs voisines de zéro (ceci arrive lorsque la localisation des associations de la catégorie considérée est concentrée en quelques points du territoire, et que seules des réaffectations parasites au lieu de domicile alimentent les zones restantes), le nombre de tranches est réduit à sept, et c'est le blanc qui est supprimé.

En dessous de chaque carte, on lit la définition du pourcentage (le plus souvent, c'est un "pour dix mille") qui fait l'objet de la représentation, et la délimitation des huit tranches ; celles-ci sont construites automatiquement par le logiciel, sur un principe de minimisation de la variance intraclasse. Les valeurs limites sont communes aux classes adjacentes successives ; elles ne sont pas forcément présentes dans le fichier.

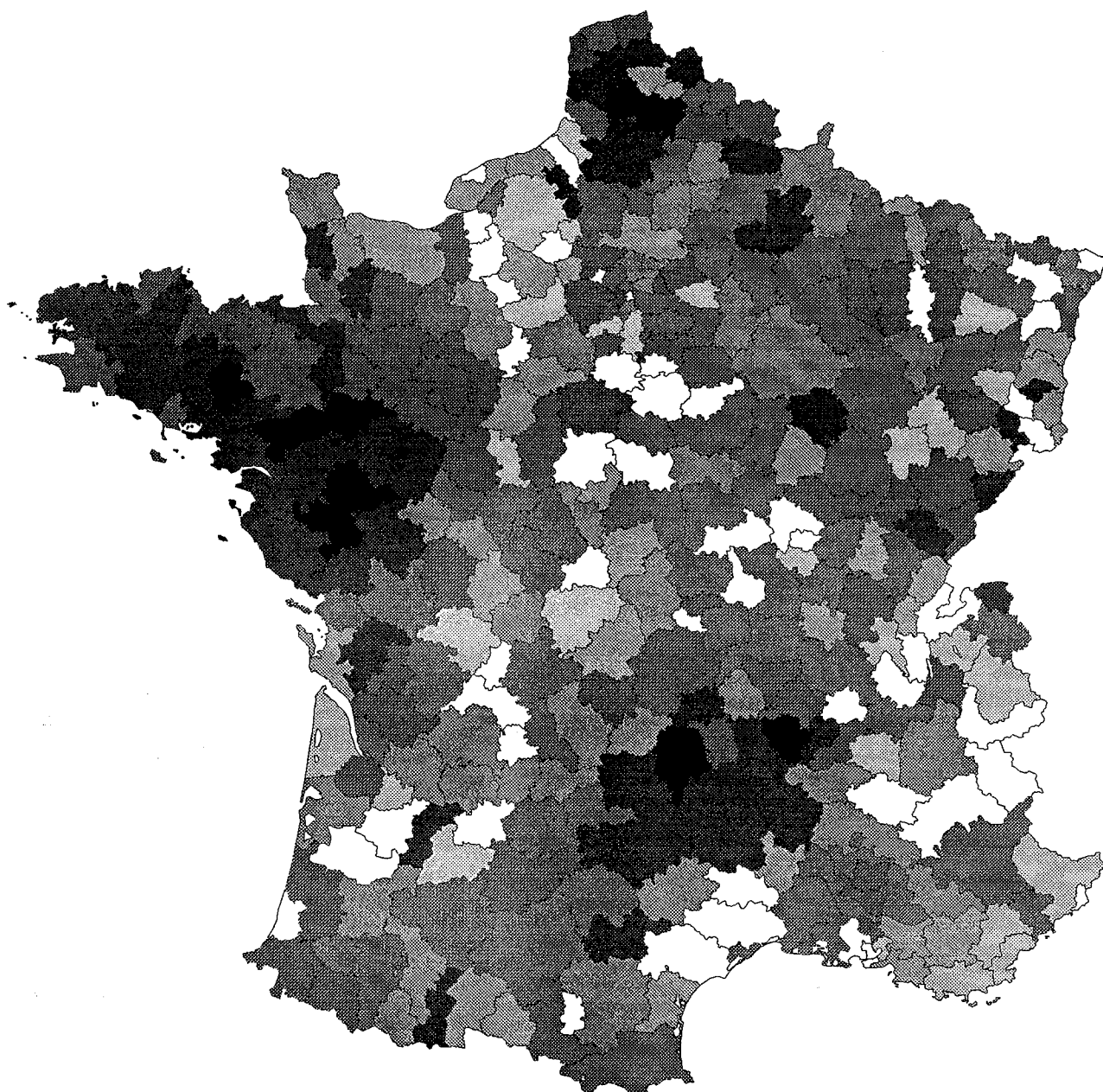
A droite de chaque intervalle de tranche figure le nombre de zones constituant la strate.



Enseignement primaire

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1E1)

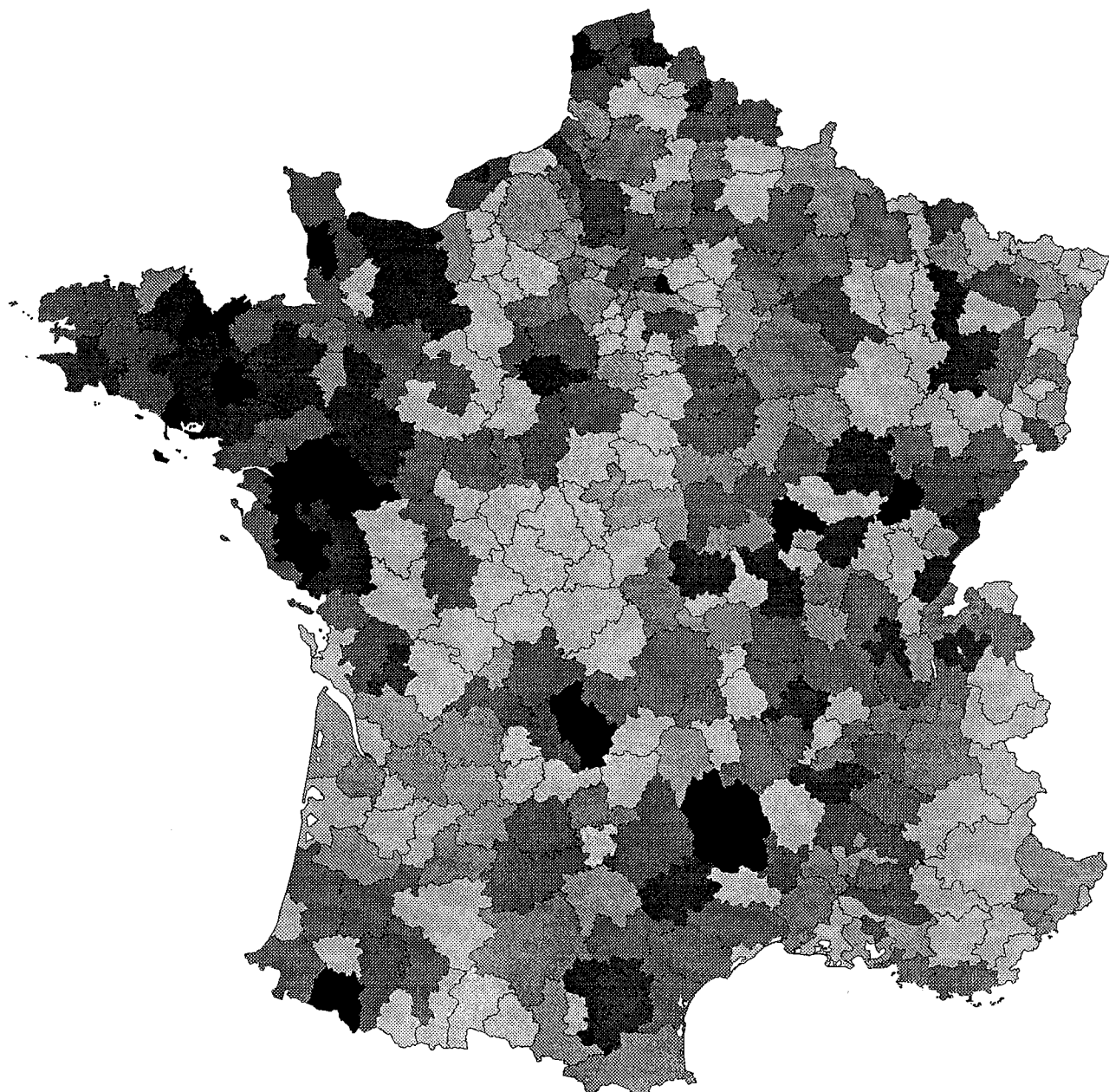
	69.2 à 69.3	1		2.4 à 3.9	52
	9.8 à 69.2	32		1.3 à 2.4	65
	6 à 9.8	41		0.4 à 1.3	61
	3.9 à 6	40		0 à 0.4	49



Enseignement secondaire général

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1E2)

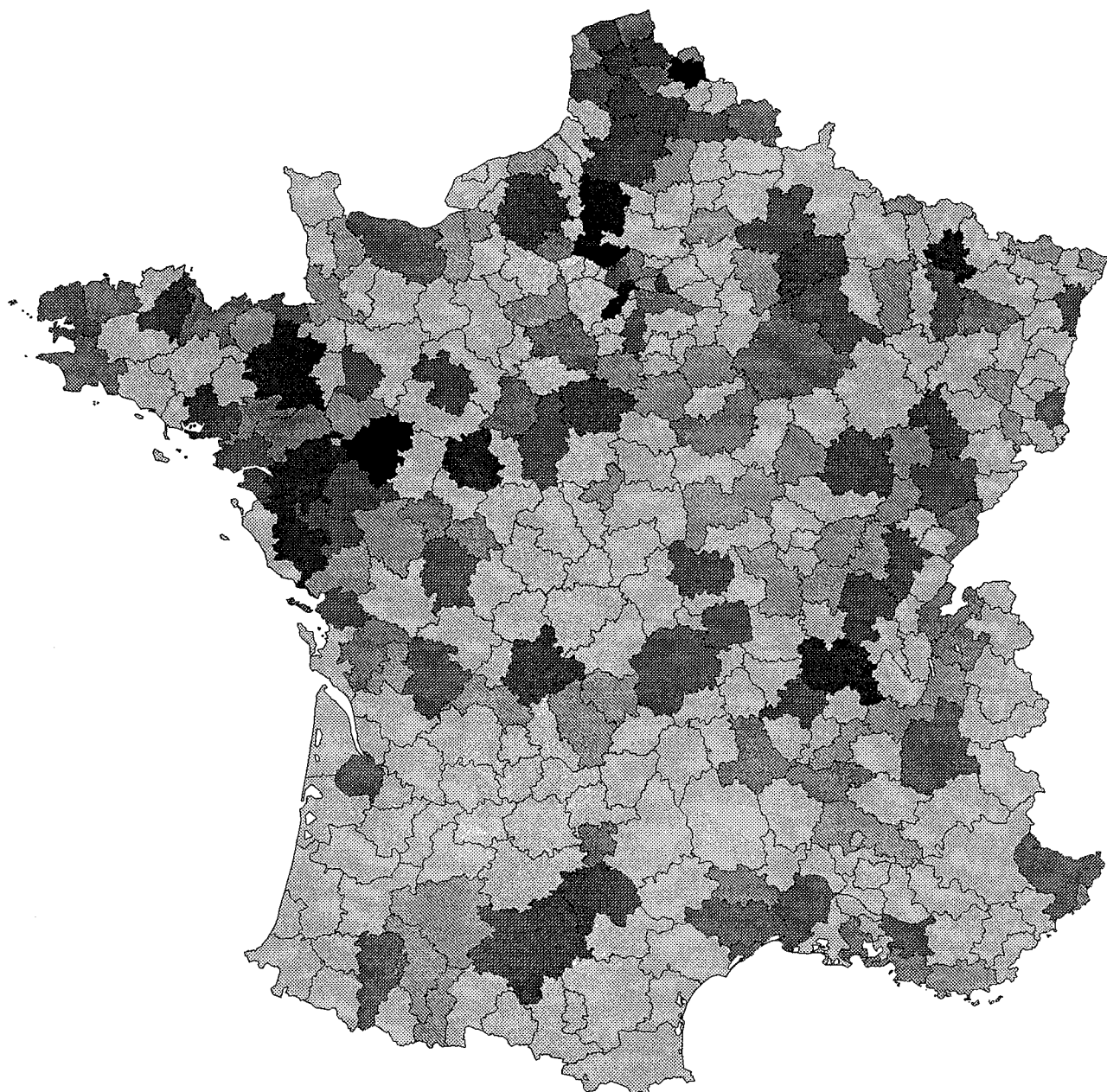
	18 à 33.1	8		3.5 à 5	41
	11 à 18	49		2.3 à 3.5	34
	7.4 à 11	55		1.2 à 2.3	27
	5 à 7.4	79		0 à 1.2	48



Enseignement secondaire technique

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1E3)

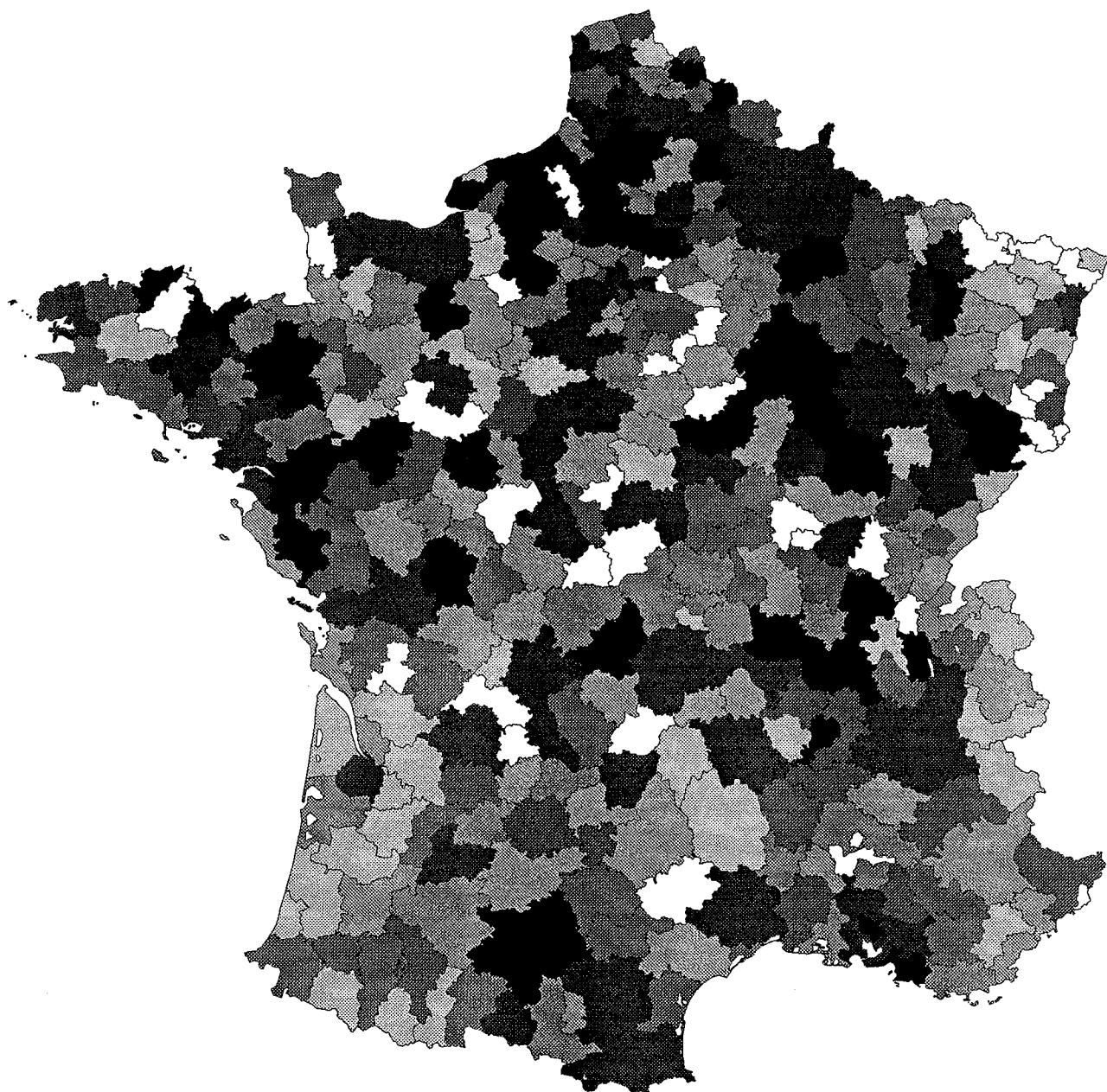
	8.5 à 18.1	12		1 à 1.9	37
	4.8 à 8.5	35		0.4 à 1	43
	3.1 à 4.8	39		0 à 0.4	119
	1.9 à 3.1	56			



Enseignement supérieur

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1E4)

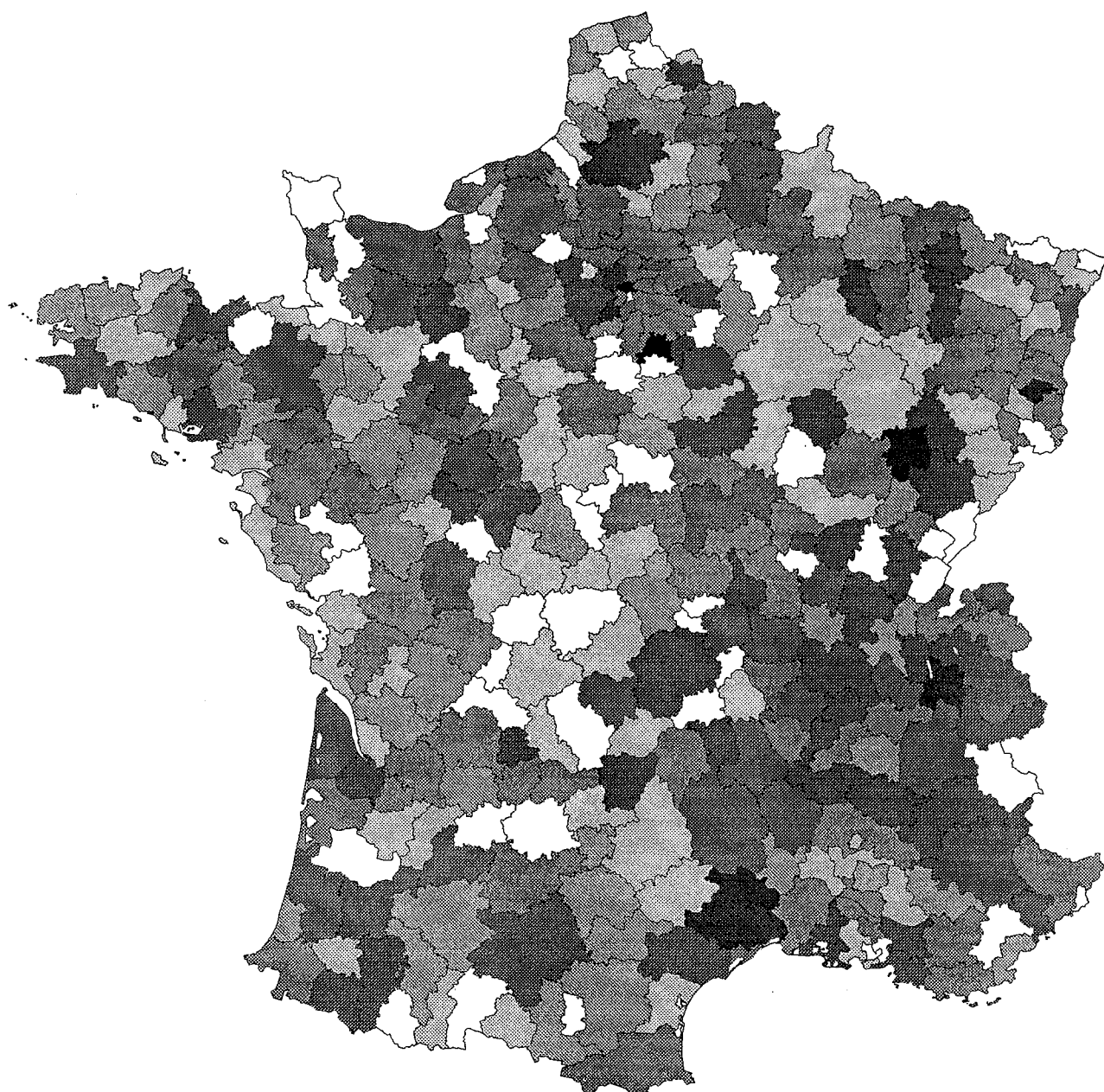
	14.6 à 21.7	4		0.4 à 0.9	29
	4.2 à 14.6	9		0.2 à 0.4	46
	2.1 à 4.2	26		0 à 0.2	201
	0.9 à 2.1	26			



Formation continue

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1E5)

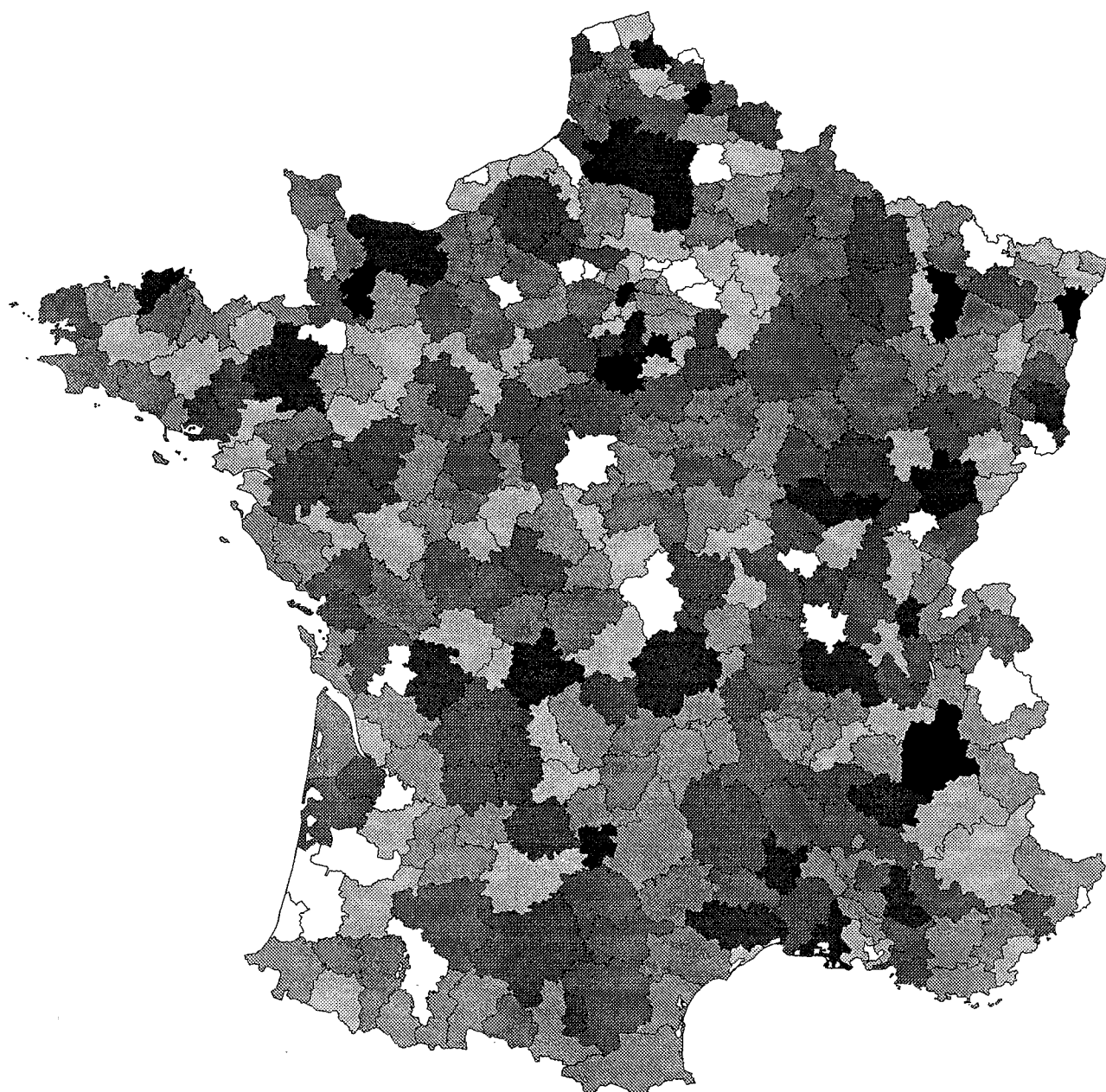
	7.7 à 20.5	40		1.8 à 2.7	43
	4.5 à 7.7	64		1 à 1.8	50
	3.7 à 4.5	32		0.4 à 1	41
	2.7 à 3.7	38		0 à 0.4	33



Autres enseignements

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1E6)

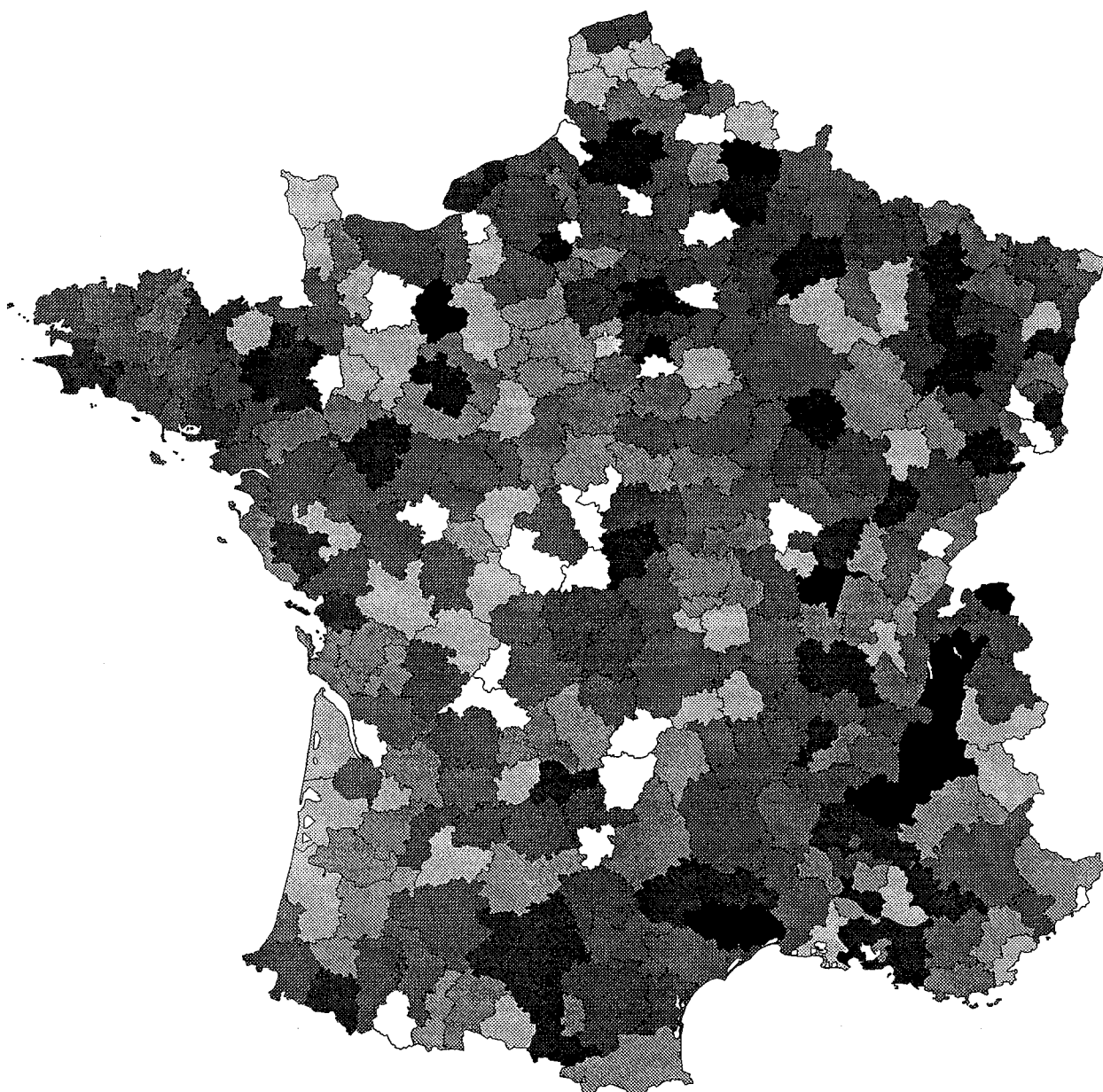
	57.7 à 57.8	1		1.9 à 3.2	80
	11.6 à 57.7	6		1.1 à 1.9	55
	5.4 à 11.6	39		0.5 à 1.1	68
	3.2 à 5.4	41		0 à 0.5	51



Édition, recherche et patrimoine

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1F)

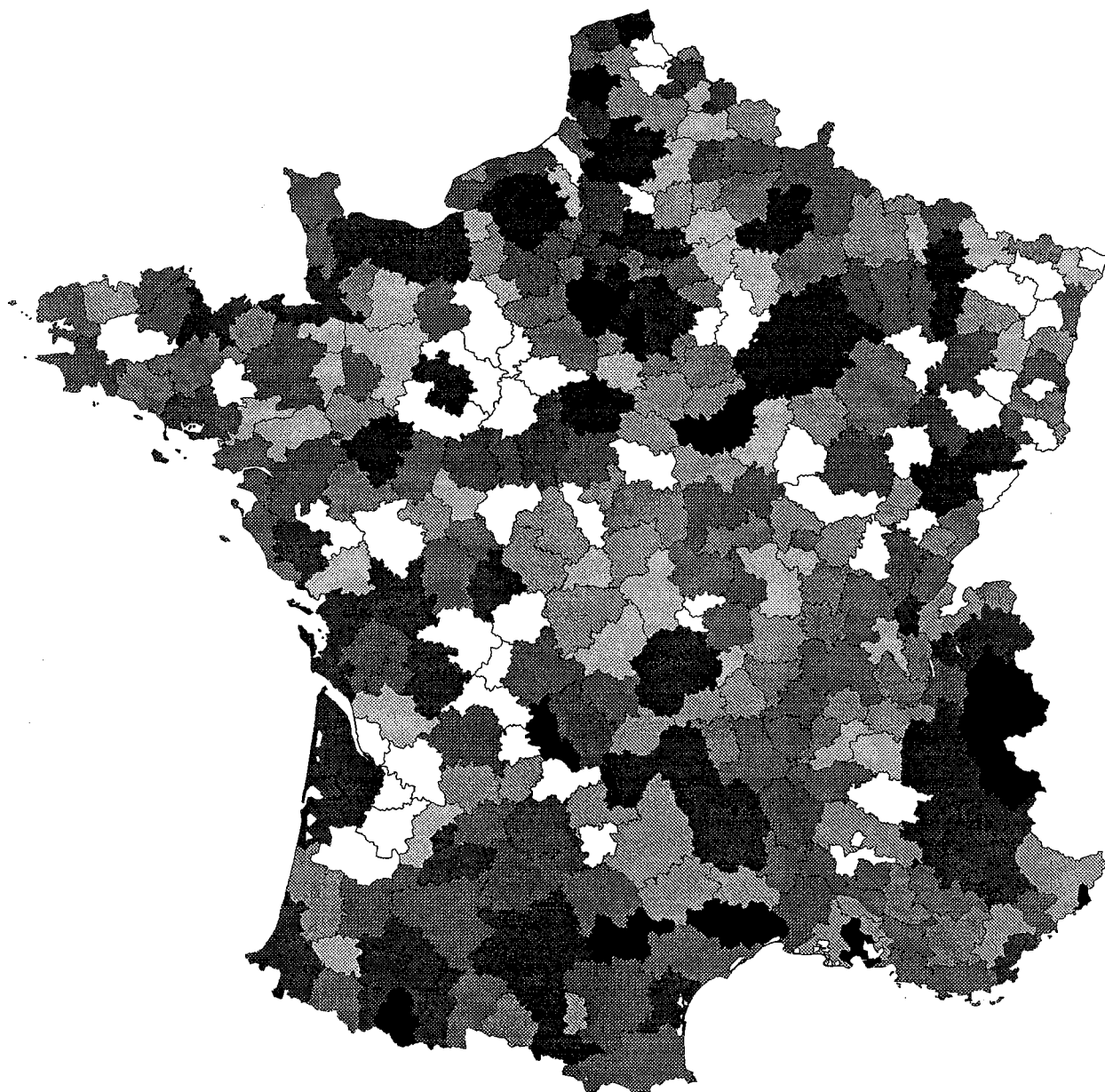
	7.7 à 15.8	8		0.8 à 1.3	48
	3.7 à 7.7	24		0.5 à 0.8	72
	2 à 3.7	44		0.2 à 0.5	67
	1.3 à 2	51		0 à 0.2	27



Arts et spectacles

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1G1)

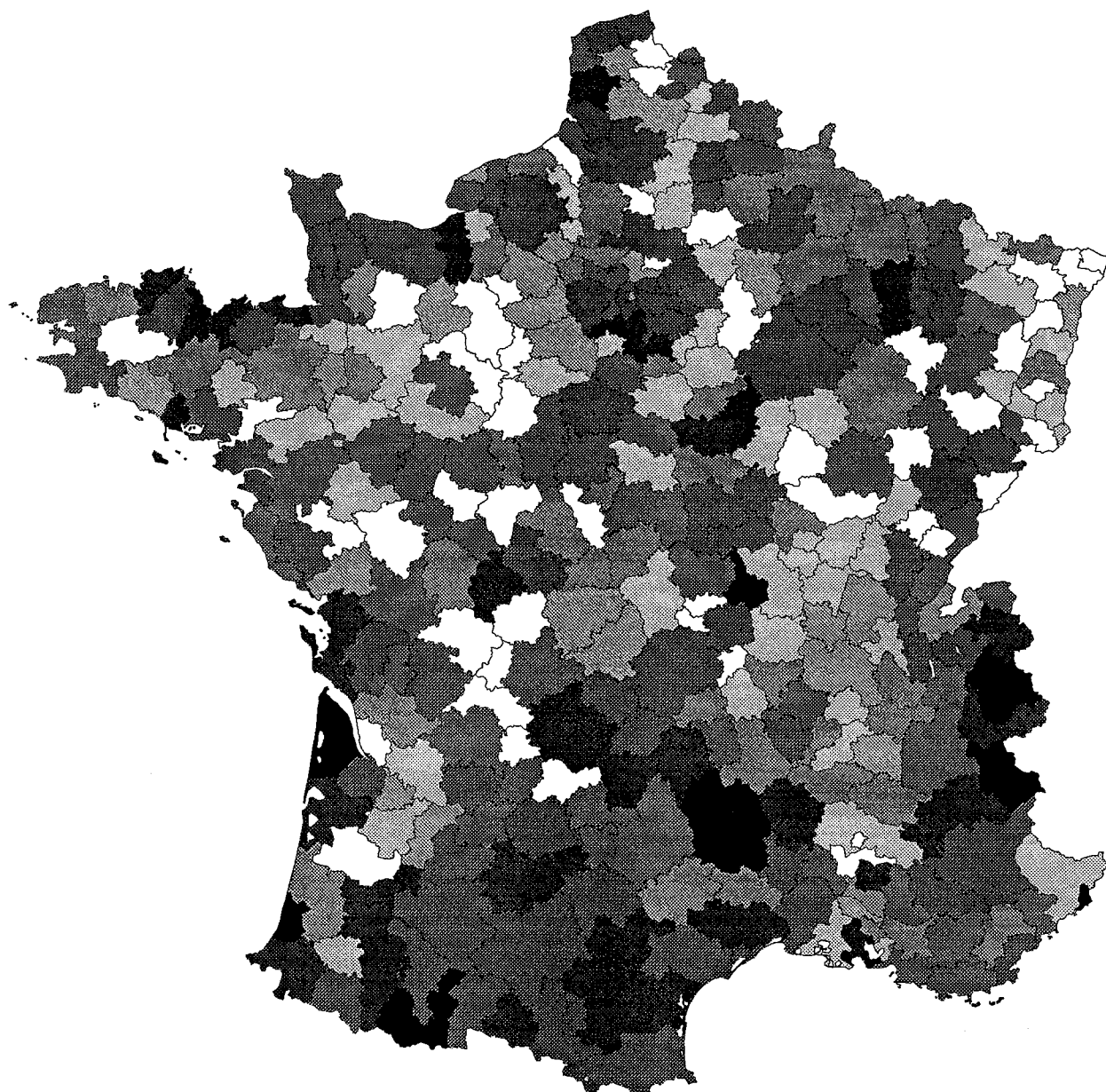
	8.4 à 14.5	10		1.7 à 2.3	45
	5.3 à 8.4	42		1.3 à 1.7	31
	3.7 à 5.3	72		0.6 à 1.3	46
	2.3 à 3.7	68		0 à 0.6	27



Activités sportives 1

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1G2)

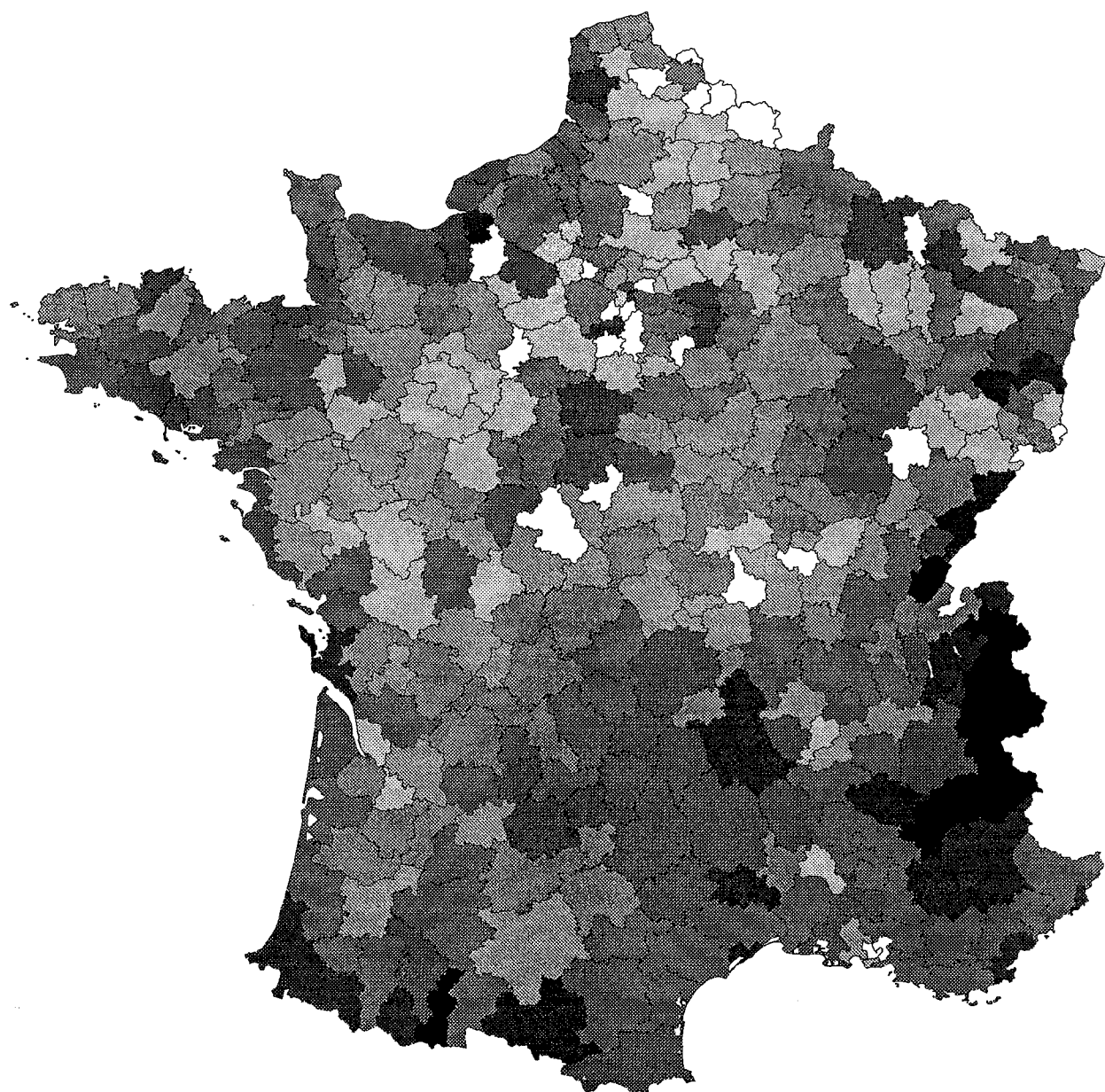
	11.1 à 27.2	16		3.6 à 4.7	39
	7.4 à 11.1	59		2.7 à 3.6	51
	5.9 à 7.4	41		1.8 à 2.7	35
	4.7 à 5.9	50		0 à 1.8	50



Activités sportives 2

Nombre d'emplois au sens NBRSA rapportés à l'ensemble du champ DADS,
exprimés en dix-millièmes (nom de code : EMP2G2)

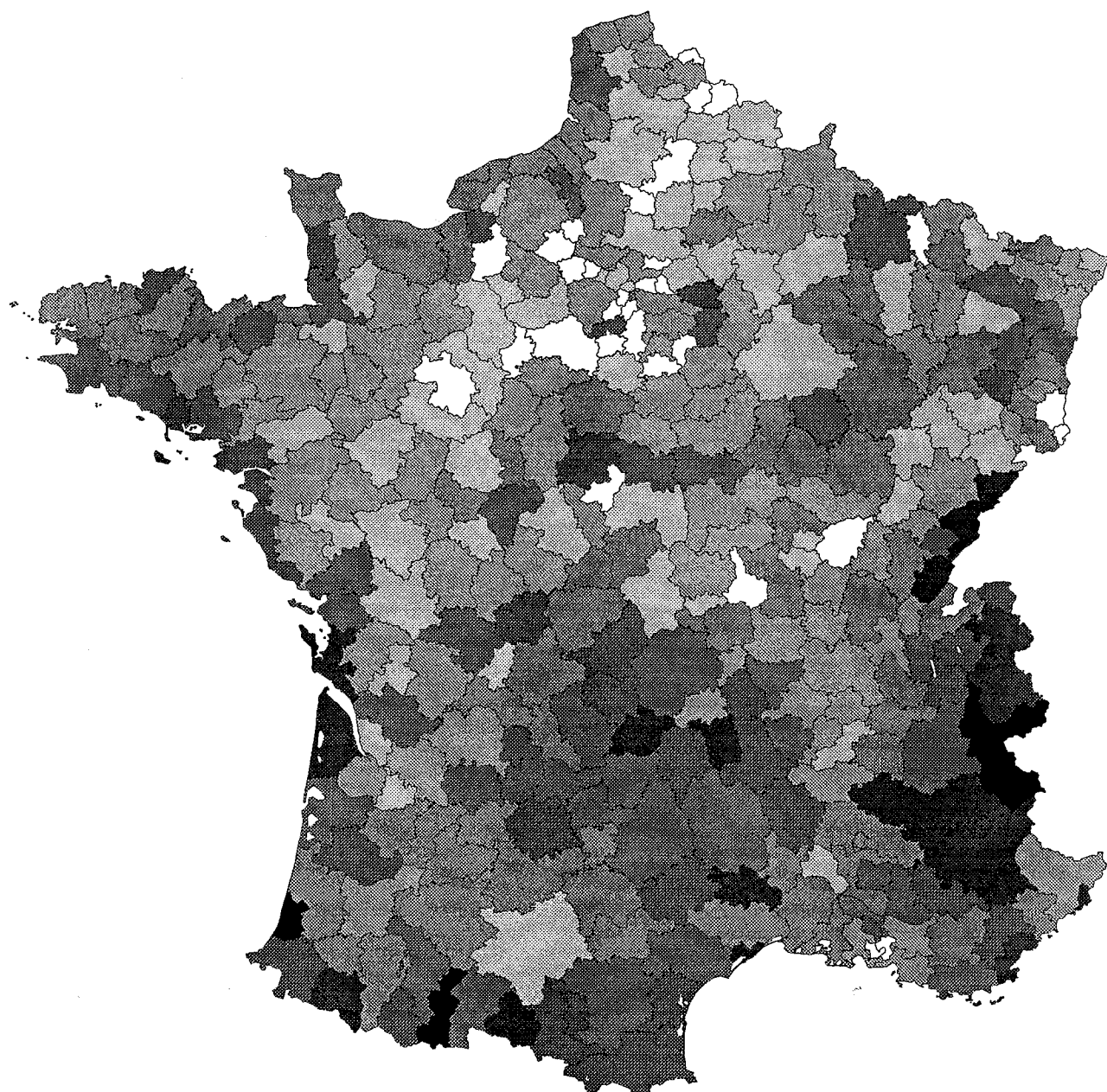
	72 à 170	9		20 à 25	45
	45 à 72	34		16 à 20	26
	33 à 45	69		11 à 16	51
	25 à 33	60		0 à 11	47



Tourisme social 1

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1G3)

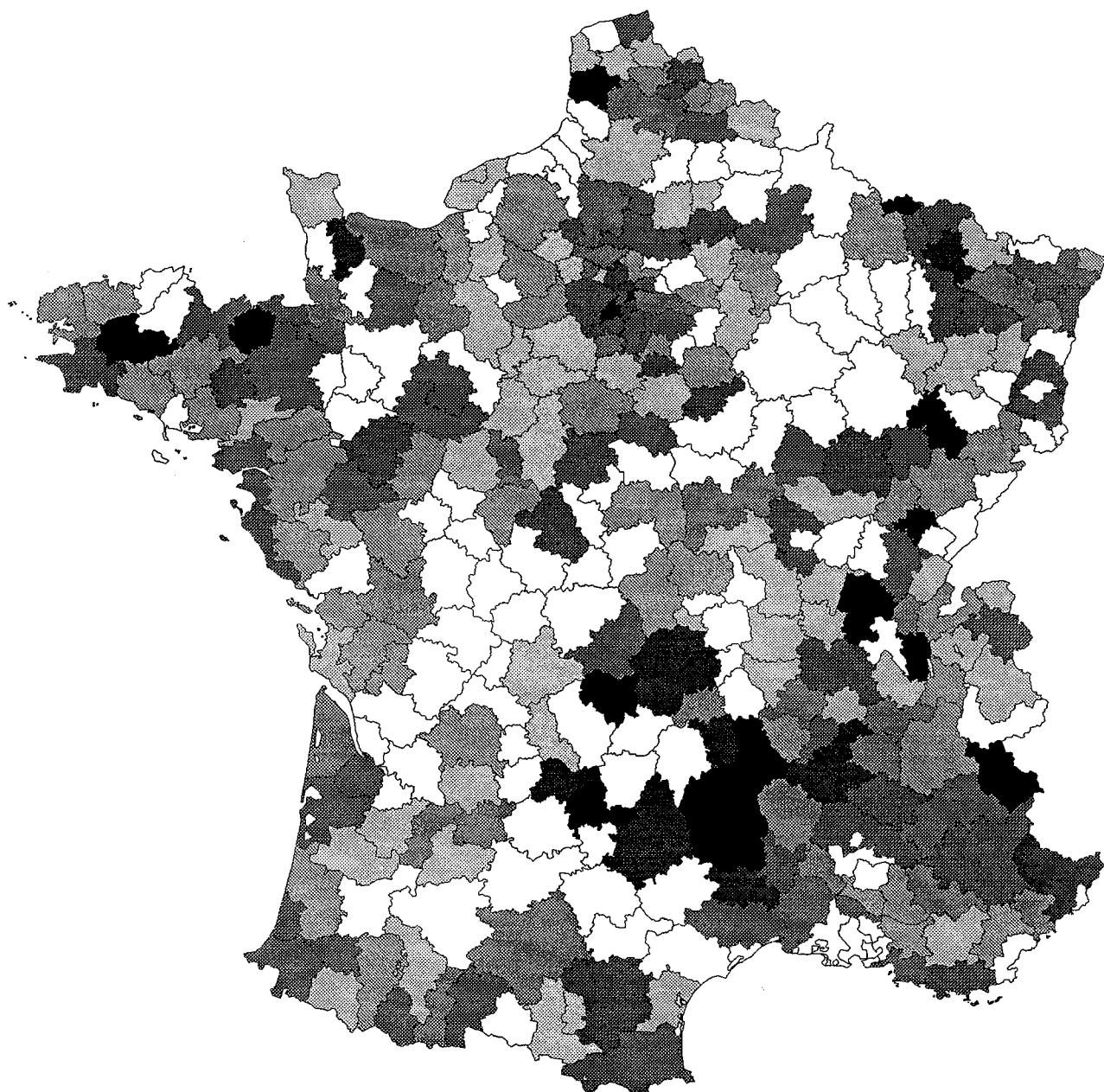
	27.2 à 60.6	7		2.3 à 3.6	68
	10.9 à 27.2	26		1.4 à 2.3	60
	5.9 à 10.9	42		0.6 à 1.4	49
	3.6 à 5.9	66		0 à 0.6	23



Tourisme social 2

Nombre d'emplois au sens NBRSA rapportés à l'ensemble du champ DADS,
exprimés en dix-millièmes (nom de code : EMP2G3)

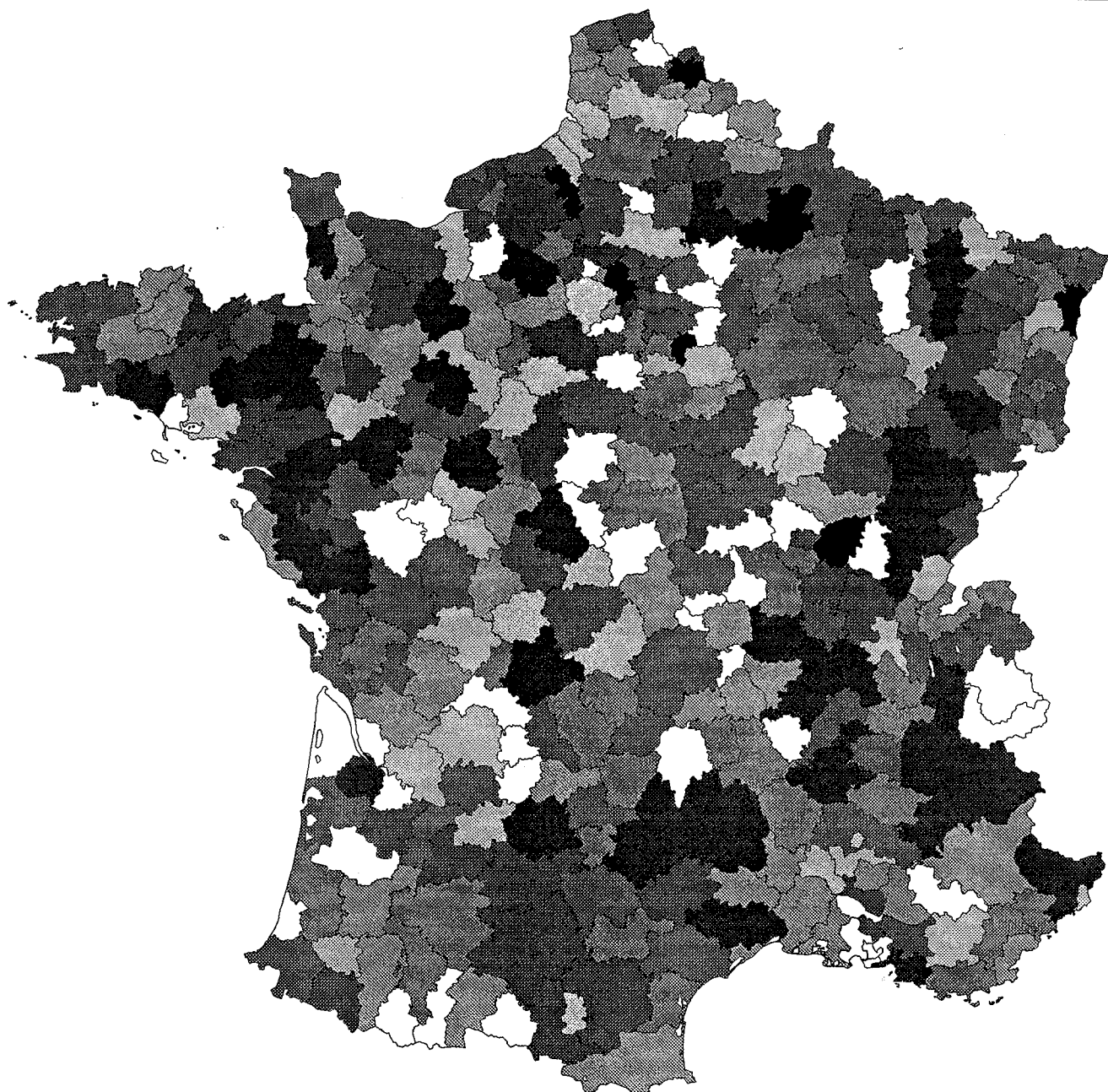
	327 à 428	4		22 à 38	68
	131 à 327	18		12 à 22	89
	70 à 131	28		5 à 12	57
	38 à 70	47		0 à 5	28



Activités hospitalières

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1H1)

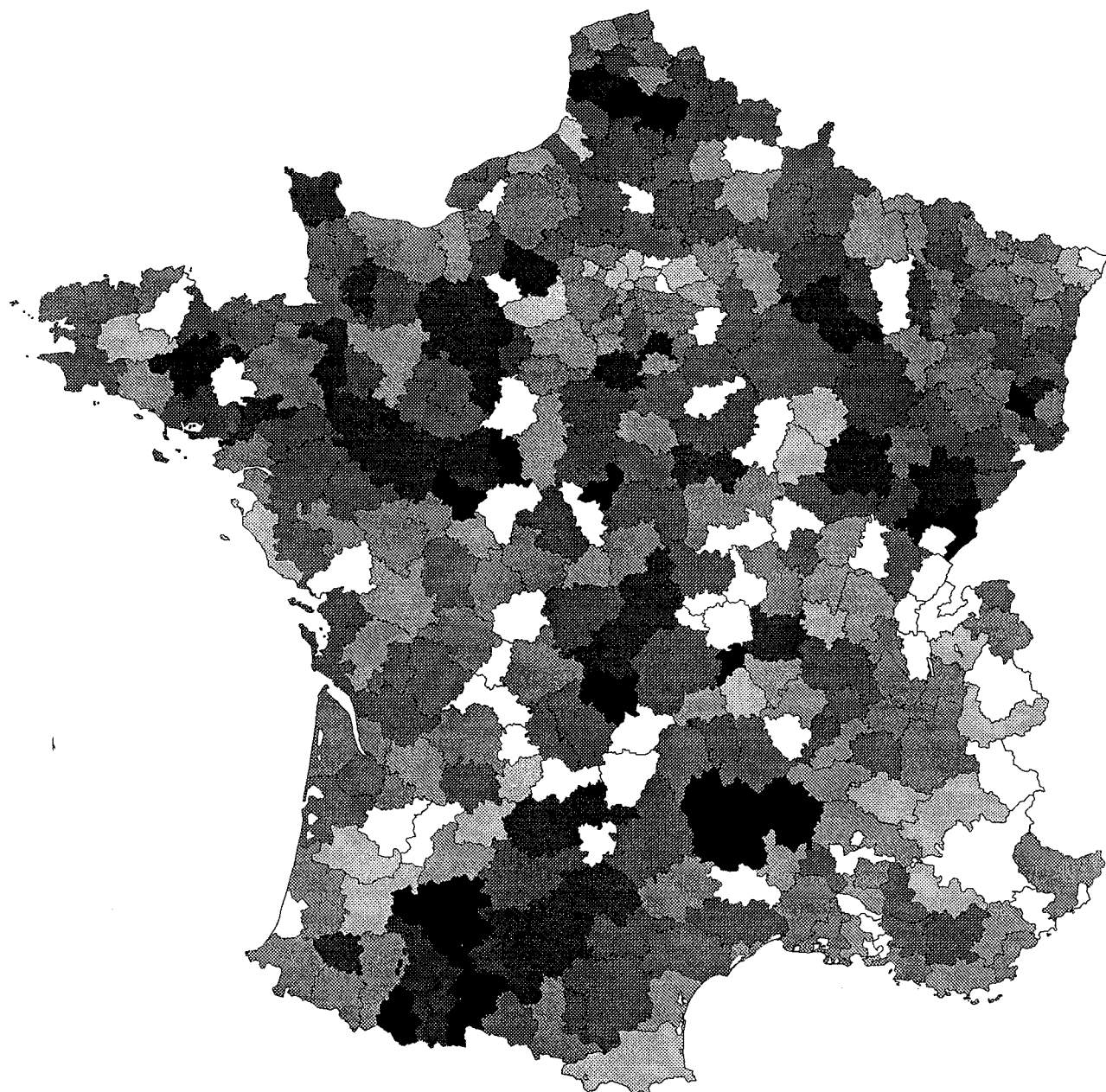
	74 à 160	14		8 à 13	29
	42 à 74	11		4 à 8	46
	22 à 42	32		1 à 4	59
	13 à 22	43		0 à 1	107



Autres activités de santé

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1H2)

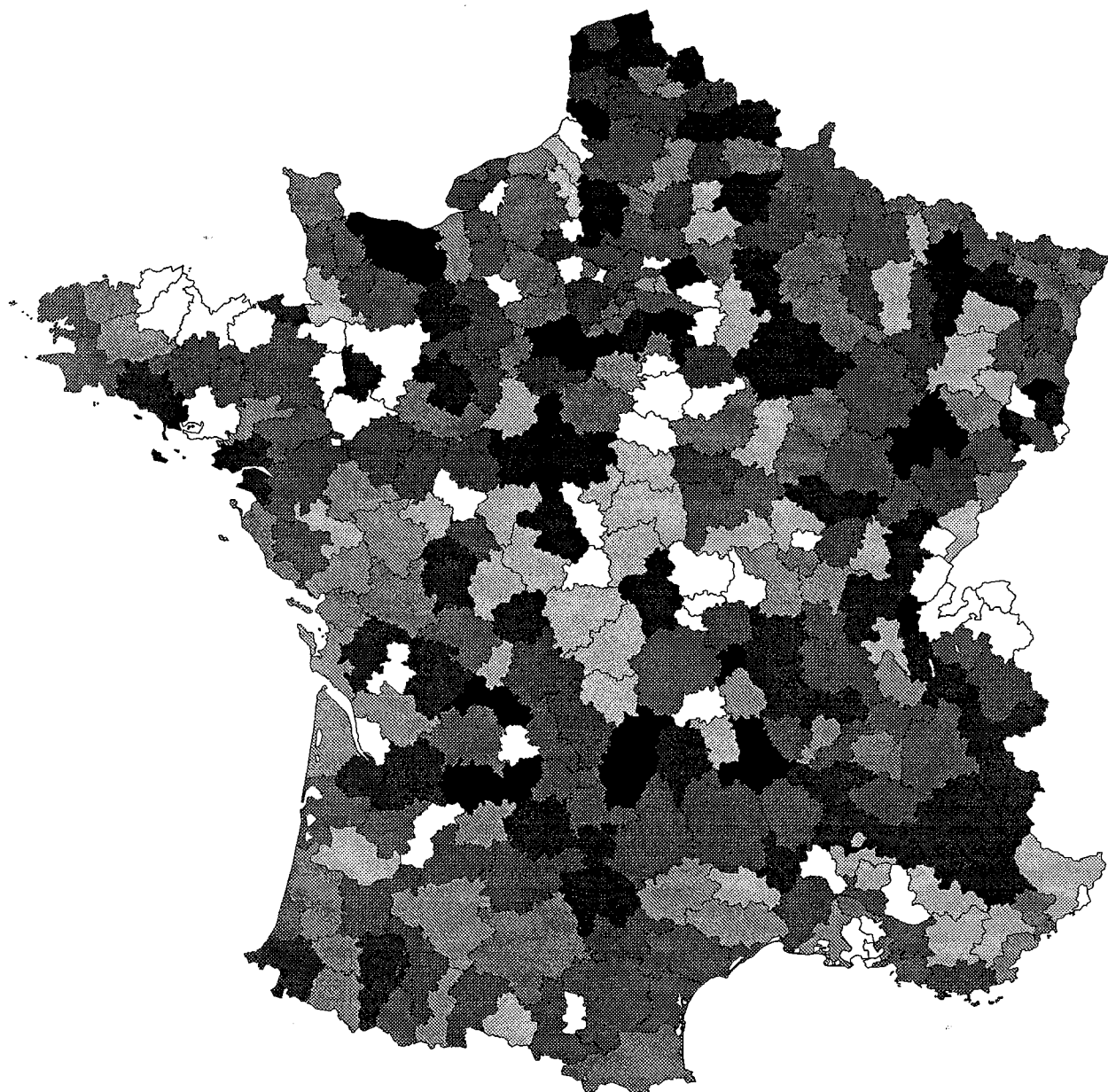
	11 à 18.2	8		2.2 à 3	47
	6.4 à 11	43		1.4 à 2.2	50
	4.3 à 6.4	46		0.6 à 1.4	36
	3 à 4.3	65		0 à 0.6	46



Accueil des enfants handicapés

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S1)

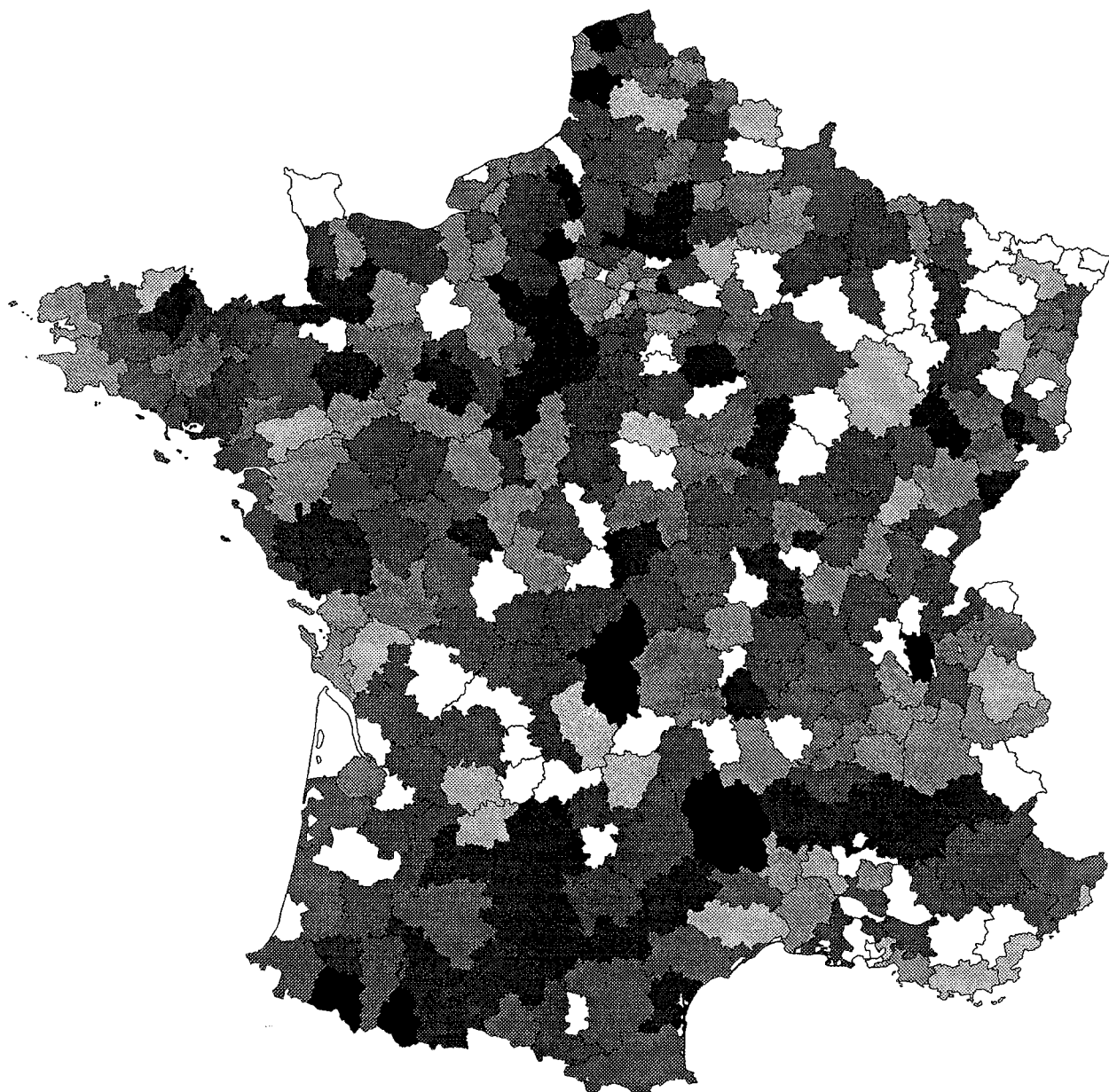
	32.6 à 67.4	14		5.8 à 9.7	64
	19.7 à 32.6	32		3.3 à 5.8	45
	13.7 à 19.7	54		1.1 à 3.3	24
	9.7 à 13.7	57		0 à 1.1	51



Accueil des enfants en difficulté

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S2)

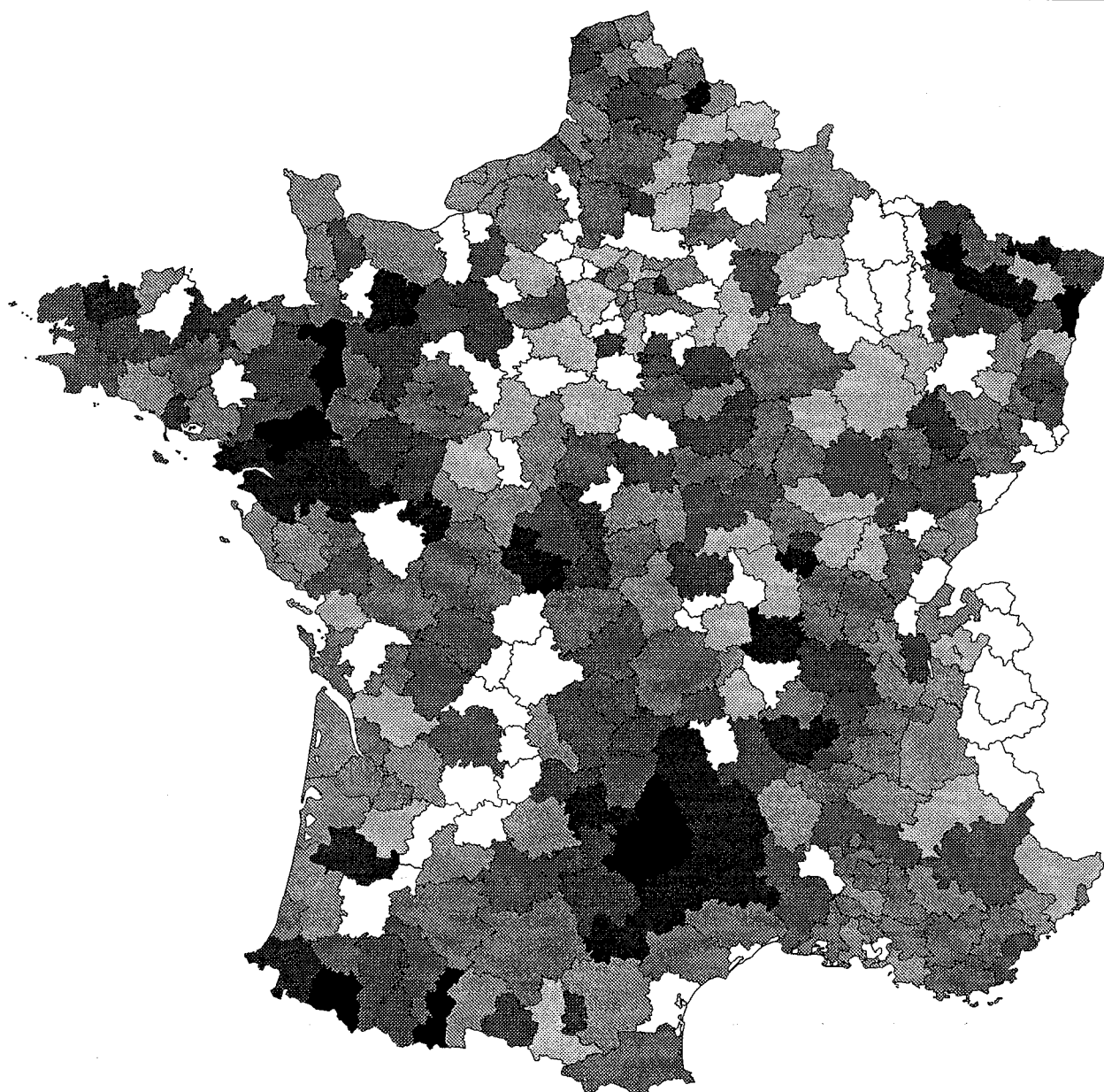
	14 à 30.3	19		1.9 à 3.5	40
	8.5 à 14	59		0.7 à 1.9	29
	5.7 à 8.5	54		0.2 à 0.7	41
	3.5 à 5.7	51		0 à 0.2	48



Accueil des adultes handicapés

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S3)

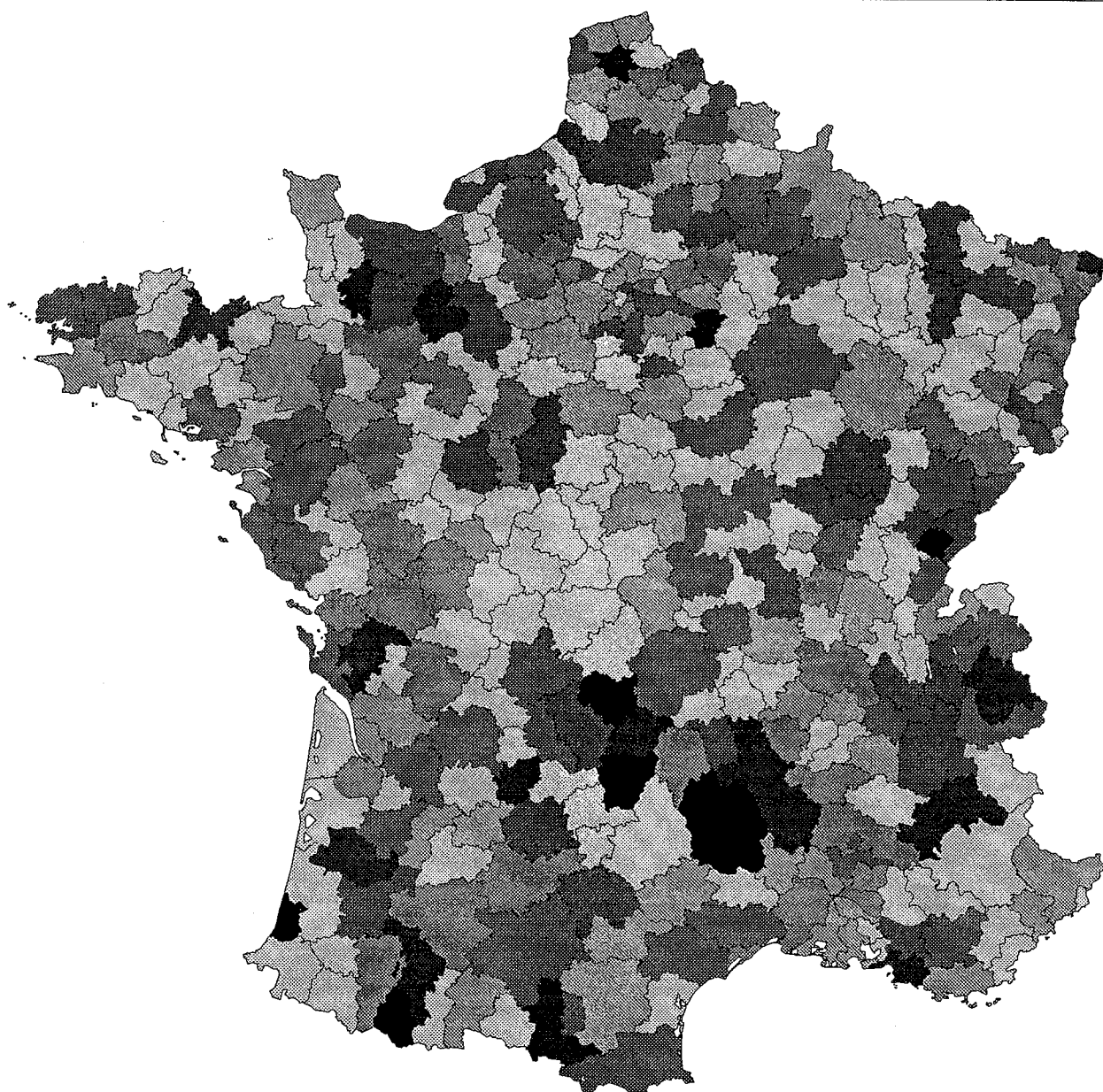
	46 à 125	7		6 à 8	33
	18 à 46	47		4 à 6	44
	11 à 18	73		2 à 4	27
	8 à 11	49		0 à 2	61



Accueil des personnes âgées

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S4)

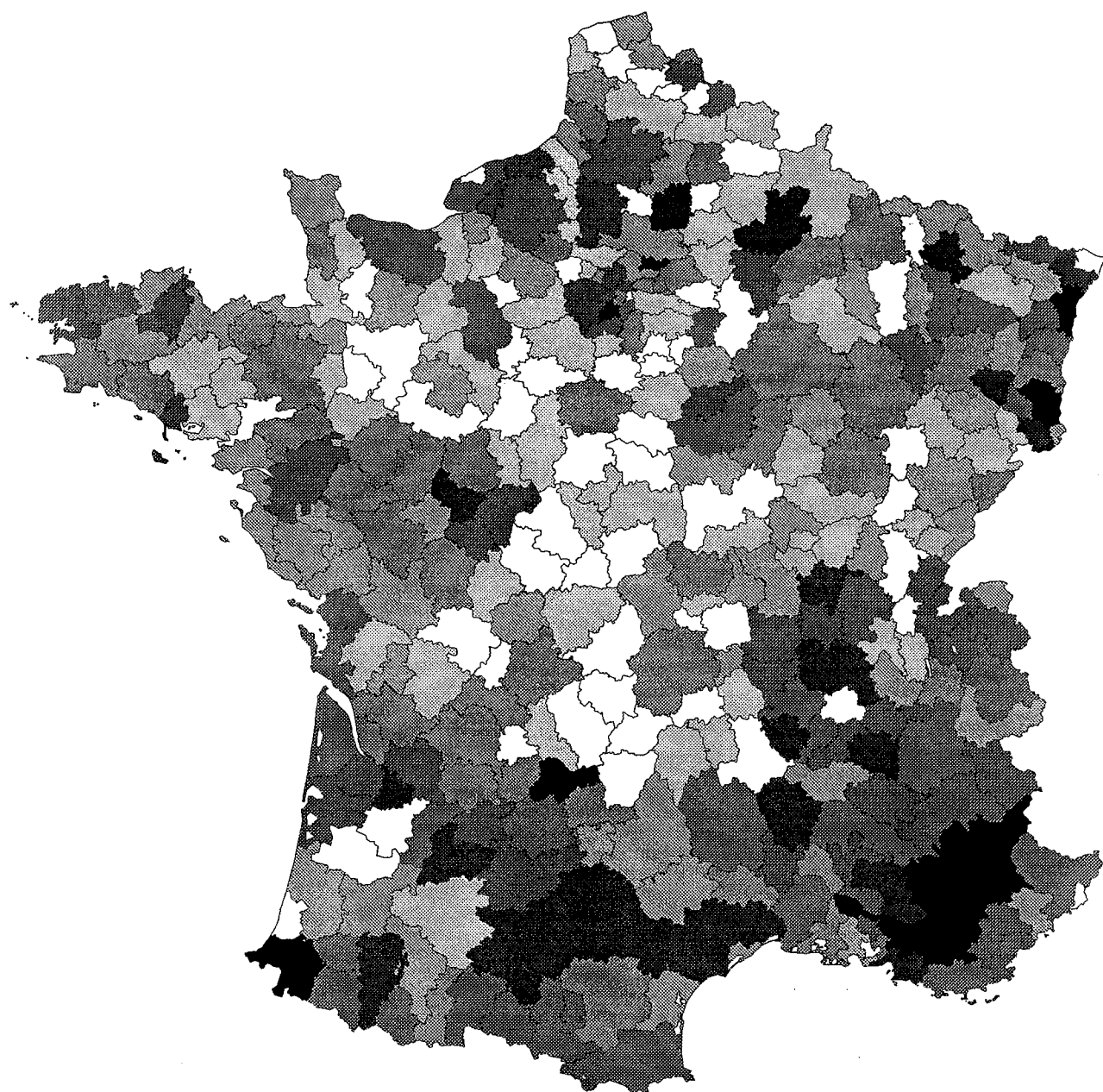
	28.8 à 45.3	7		5.5 à 8.4	68
	18 à 28.8	23		3.3 à 5.5	61
	12.7 à 18	31		1.4 à 3.3	40
	8.4 à 12.7	45		0 à 1.4	66



Autres hébergements sociaux

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S5)

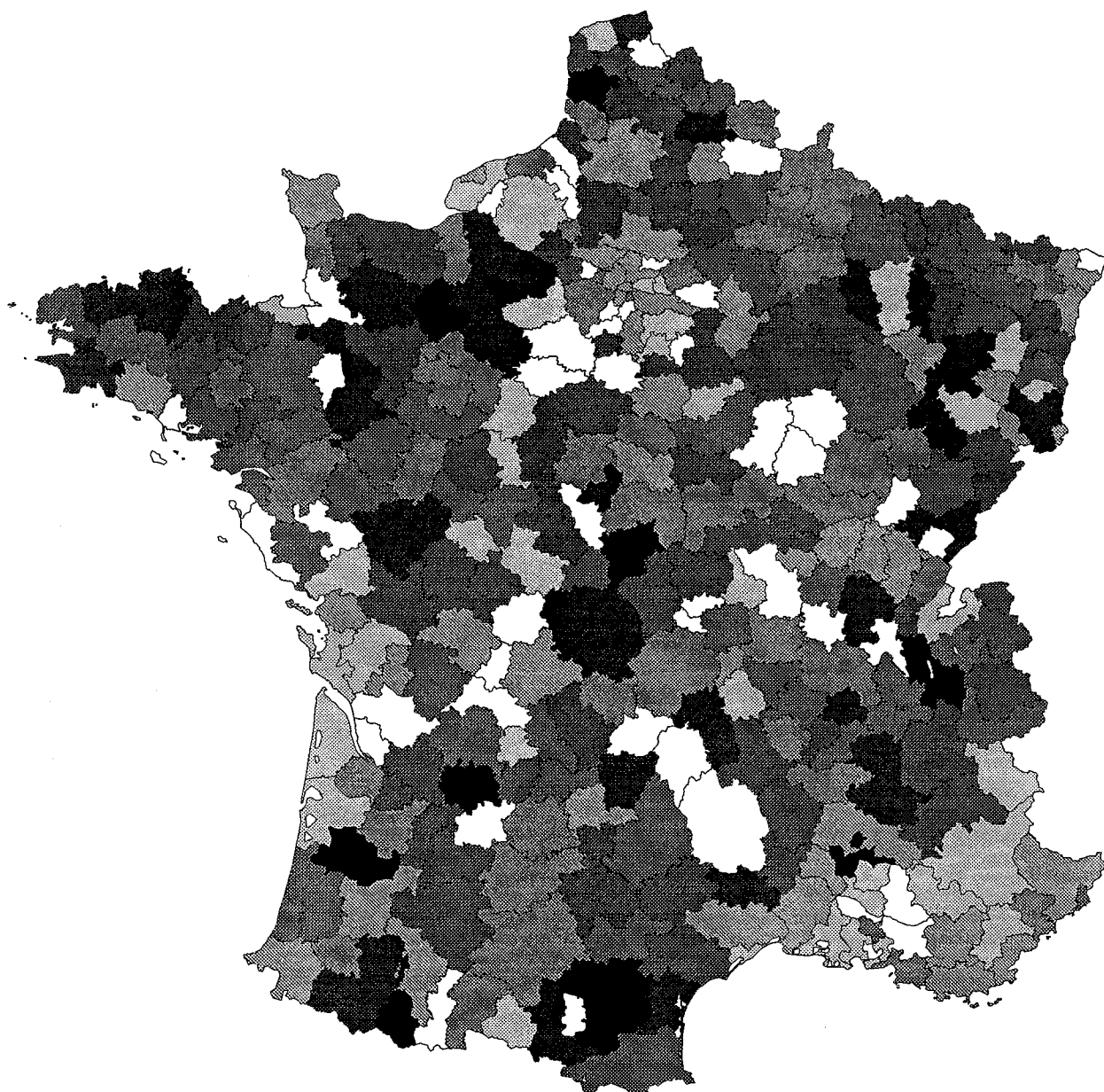
	28.7 à 72.5	6		2 à 3.3	42
	11.6 à 28.7	16		0.8 à 2	56
	5.4 à 11.6	32		0 à 0.8	137
	3.3 à 5.4	52			



Crèches et garderies d'enfants

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S6)

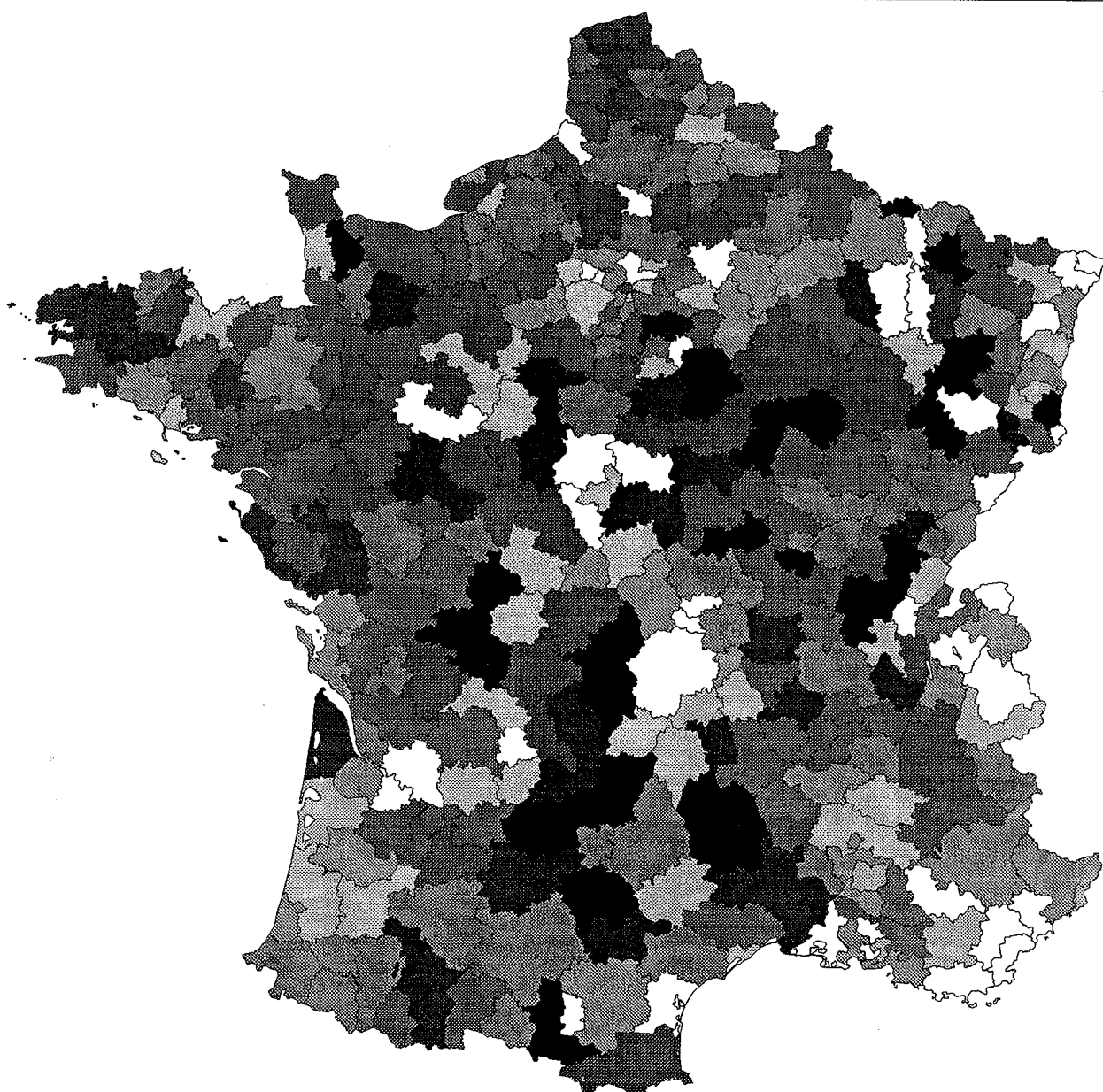
	9.5 à 17.8	12		1.6 à 2.5	47
	5.4 à 9.5	23		0.8 à 1.6	61
	3.6 à 5.4	41		0.2 à 0.8	60
	2.5 à 3.6	39		0 à 0.2	58



Aide par le travail et ateliers protégés

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S7)

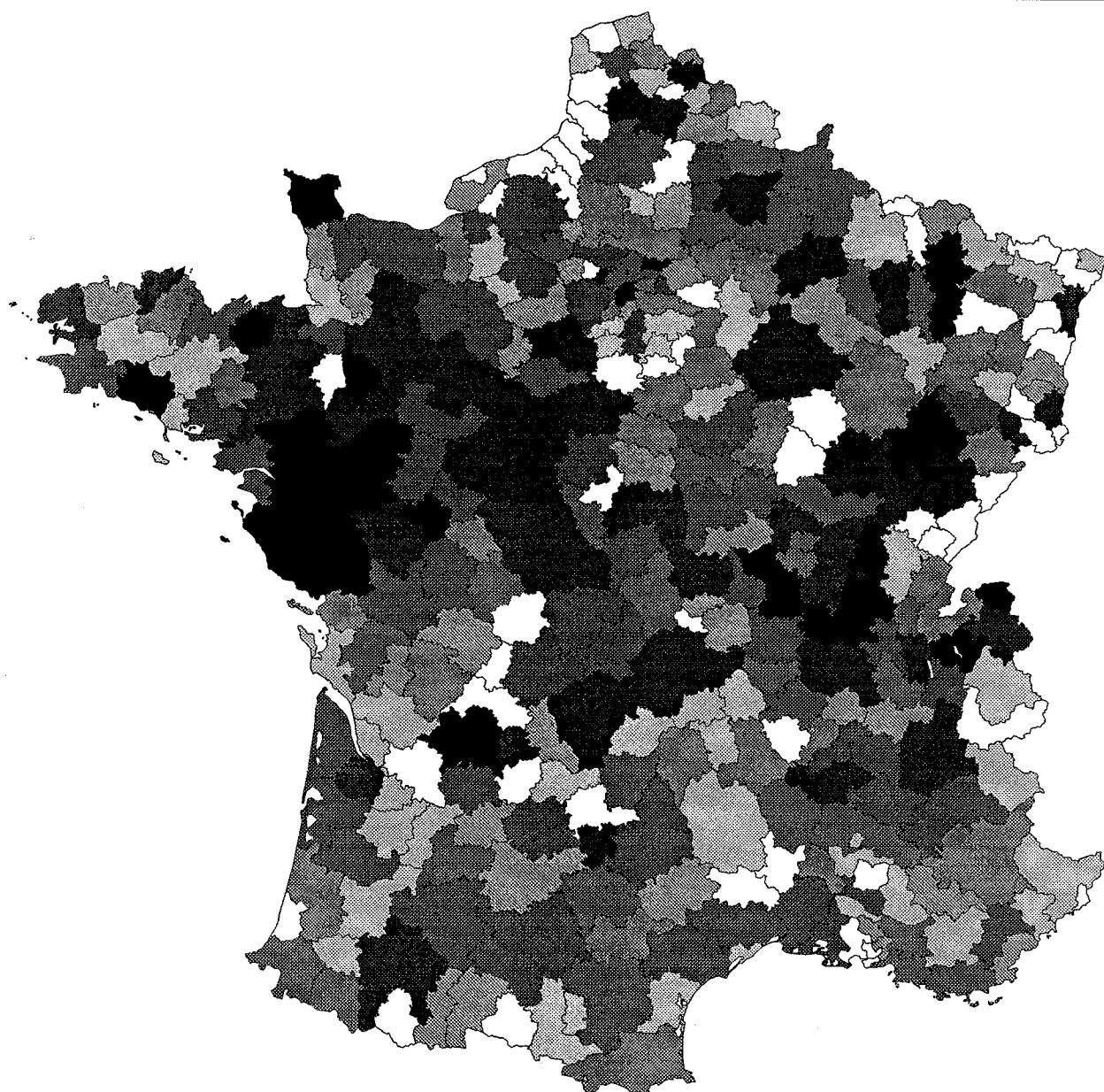
	47.9 à 78.4	11		13.5 à 17.7	43
	32.3 à 47.9	41		9.7 à 13.5	43
	23.4 à 32.3	66		4.1 à 9.7	38
	17.7 à 23.4	53		0 à 4.1	46



Aide à domicile

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1S8)

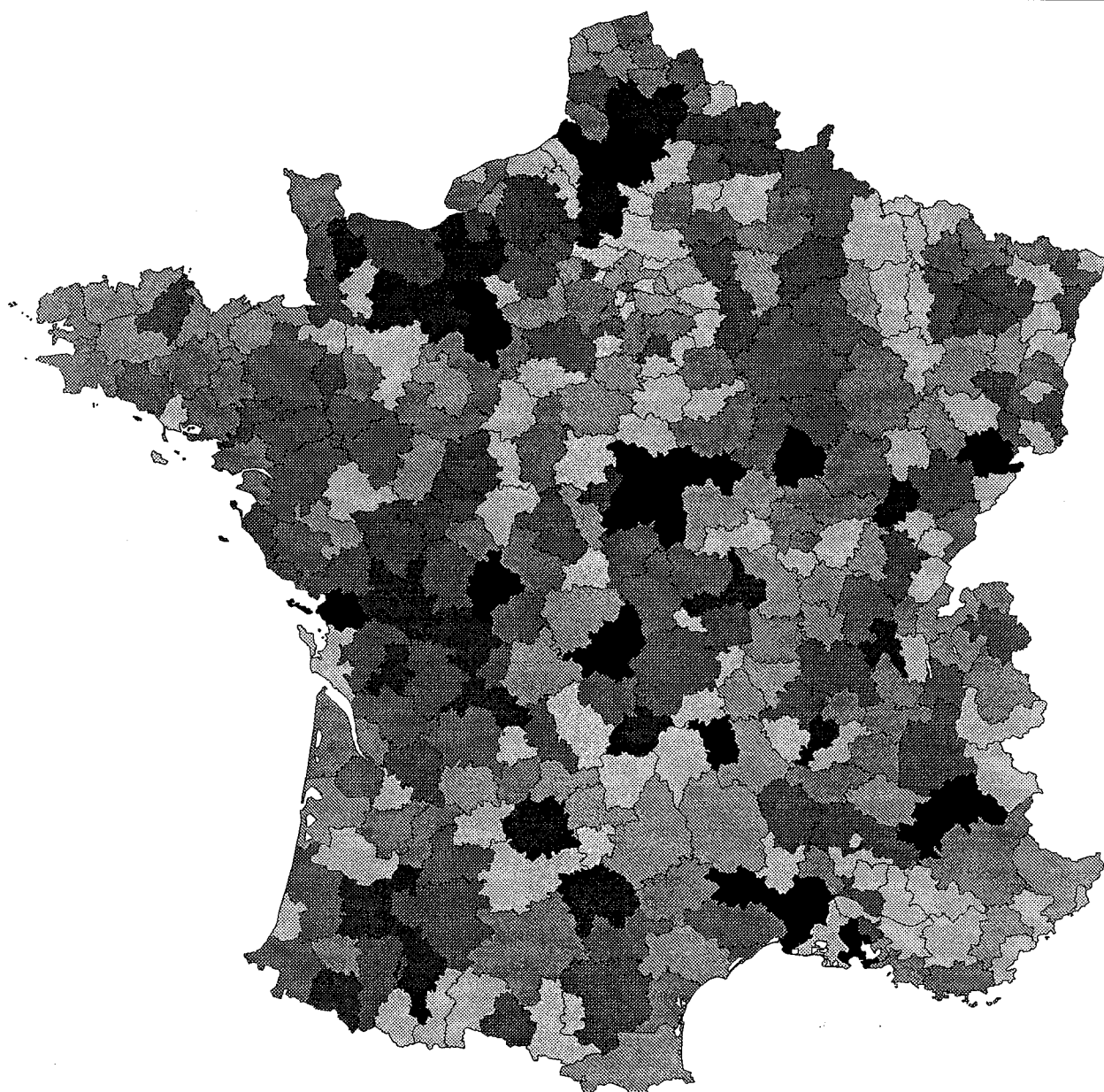
	35.7 à 64	25		7.3 à 11.9	60
	25.3 à 35.7	32		4.5 à 7.3	39
	18.3 à 25.3	44		2 à 4.5	45
	11.9 à 18.3	57		0 à 2	39



Cantines et foyers

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1T)

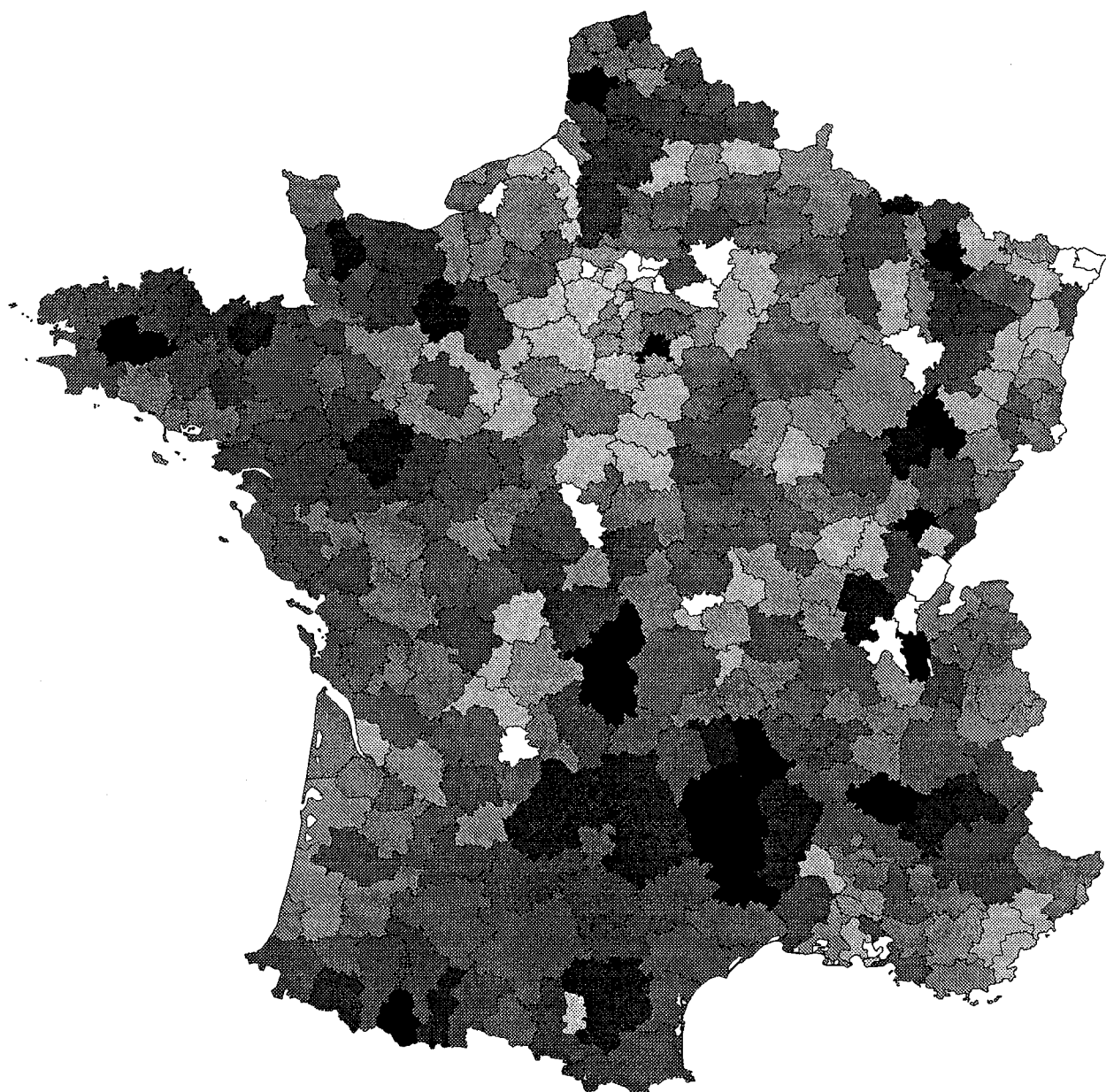
	6.8 à 13.3	26		1.5 à 2.1	34
	4.2 à 6.8	55		0.9 à 1.5	36
	2.9 à 4.2	52		0.3 à 0.9	51
	2.1 à 2.9	36		0 à 0.3	51



Insertion par l'emploi

Nombre d'emplois au sens NBRSA31D pour 10000 habitants
(nom de code : EMP1U)

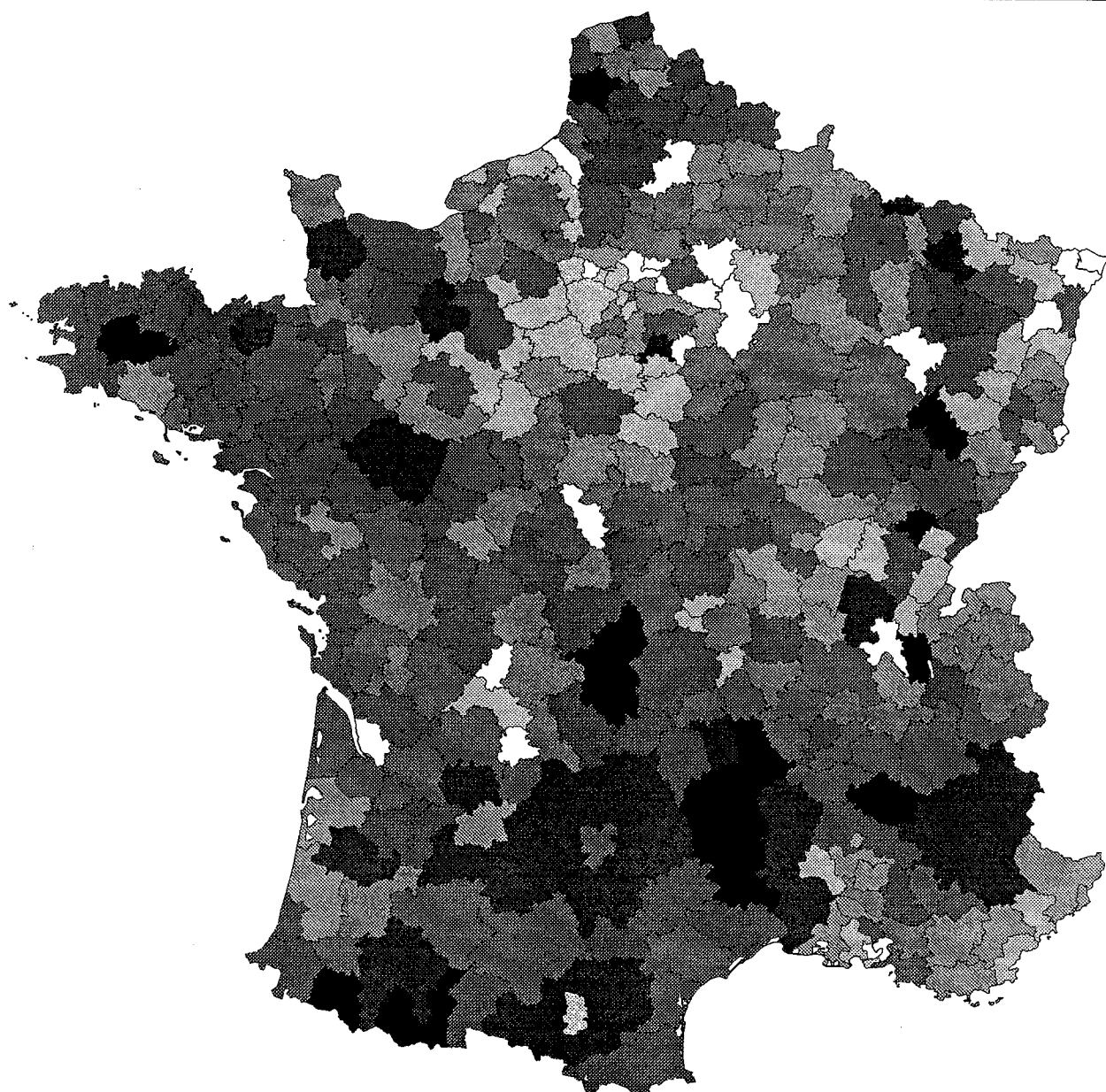
	15.5 à 31.9	17		1.9 à 3.4	61
	9.6 à 15.5	22		0.8 à 1.9	52
	5.5 à 9.6	49		0 à 0.8	94
	3.4 à 5.5	46			



Part de l'emploi associatif dans l'emploi DADS

Numérateur : toutes associations sauf catégories A et B
 Dénominateur : total ESTEL1-98. Postes au sens NBRSA31D.
 Valeurs en pourcentage (nom de code : EMP1TOT)

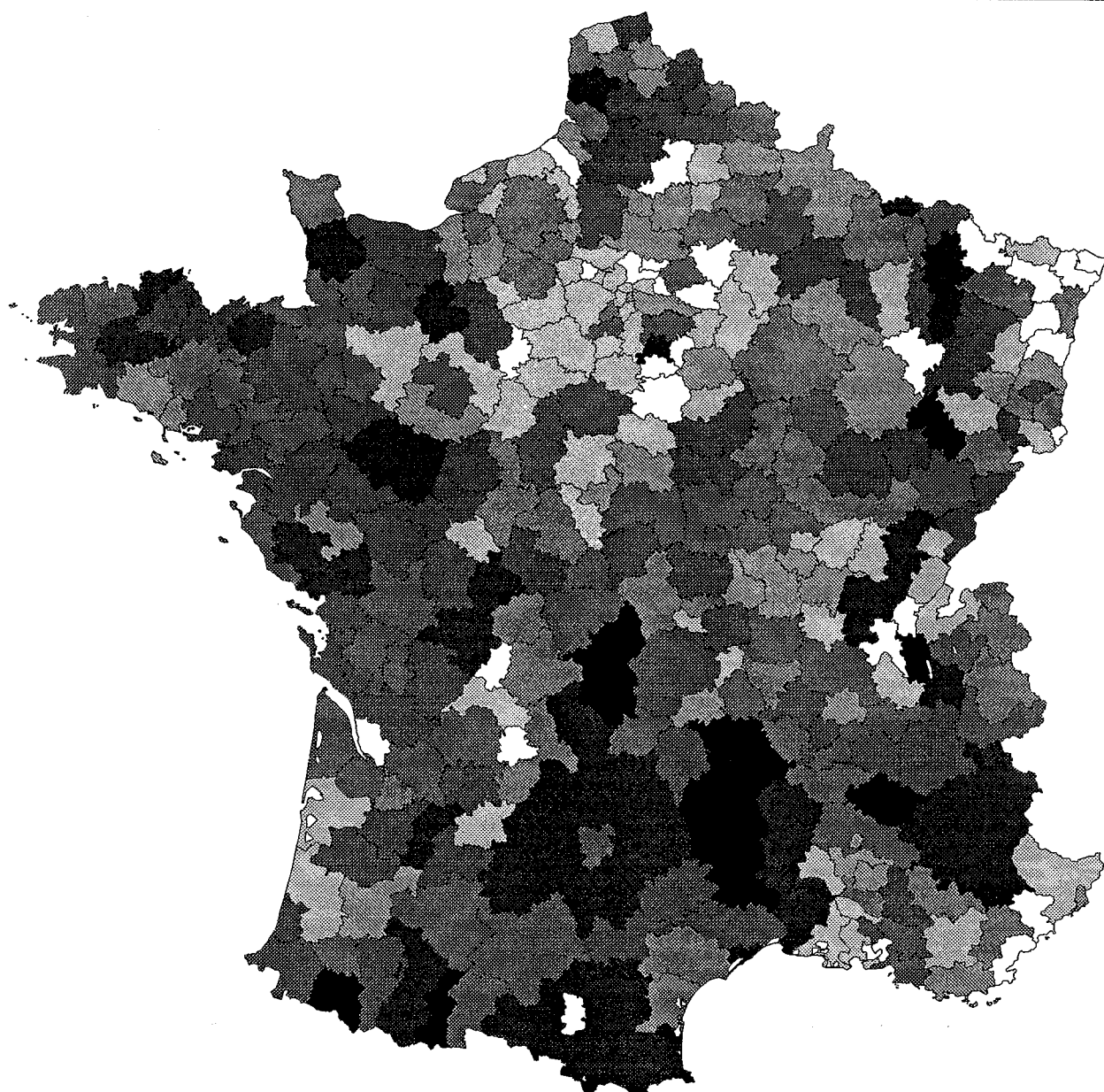
	13.4 à 23.4	12		5.6 à 6.6	65
	9.3 à 13.4	21		4.8 à 5.6	52
	7.7 à 9.3	59		3.5 à 4.8	50
	6.6 à 7.7	63		0.8 à 3.5	19



Part de l'emploi associatif dans l'emploi DADS

Numérateur : toutes associations sauf catégories A et B
 Dénominateur : total ESTEL1-98. Postes au sens NBRSA.
 Valeurs en pourcentage (nom de code : EMP2TOT)

	12.8 à 23.4	14		5.8 à 6.7	48
	9.2 à 12.8	32		5 à 5.8	53
	7.8 à 9.2	60		3.9 à 5	42
	6.7 à 7.8	71		0.8 à 3.9	21



Part de l'emploi associatif dans l'emploi DADS

Numérateur : toutes associations sauf catégories A et B
 Dénominateur : total ESTEL1-98. Postes au sens NBSAL.
 Valeurs en pourcentage (nom de code : EMP3TOT)

	15.1 à 26.1	11		7.7 à 8.6	50
	11.3 à 15.1	43		6.8 à 7.7	34
	9.7 à 11.3	60		5.4 à 6.8	59
	8.6 à 9.7	55		1.1 à 5.4	29

TABLE DES ANNEXES

A)	Principales associations fictives de personnel territorial	Page 1
B)	Liste des activités élémentaires du fichier brut.....	Page 2
C)	Résumé des opérations manuelles de redressement.....	Page 6
D)	Définition détaillée du code d'activité retenu	Page 7
E)	Incidence du reclassement des activités	Page 9
F)	Les 50 premières associations de la catégorie XA	Page 10
G)	Les 50 premières associations de la catégorie XB.....	Page 11
H)	Les 50 premières associations de la catégorie XC.....	Page 12
I)	Les 50 premières associations de la catégorie XD	Page 13

Annexe A : Principales associations fictives de personnel territorial

SIREN	Activité	Collectivité	NBRSA31D	NBRSA	NBSAL
783169824	853K	Mairie de Toulon	2744	2747	3149
353025950	853K	Mairie de Nancy	144	145	1074
330011156	913E	Mairie de Perpignan	39	39	2635
309494375	913E	Département Savoie	24	24	1134
403156680	913E	Mairie de Reims	4	4	1906
780004776	913E	Mairie de Metz	2	2	1157
314657180	913E	Mairie d'Arras	1	2	1135
775514938	913E	Mairie d'Orléans	0	2250	3048
380293449	853K	Mairie de Nanterre	0	0	5127
339627846	853K	Mairie d'Aix	0	0	2521

Toulon et Orléans ont été supprimés du fichier. Orléans se retrouve néanmoins dans la liste de l'annexe H, qui a été établie avant son élimination. Toutes les villes, heureusement, ne sont pas concernées, mais on en rencontre beaucoup dans la plage des 500 à 1000 postes.

Annexe B : Activités élémentaires du champ des associations

Classement décroissant sur le nombre de postes
Tableau établi avant tout reclassement

	NBSAL	NBRSA	NBRSA31D
913E / Organisations associatives non classées ailleurs	479861	239013	145195
853K / Autres formes d'action sociale	306173	190009	137492
853H / Aide par le travail, ateliers protégés	124244	112428	99807
851A / Activités hospitalières	115869	103407	85862
926C / Autres activités sportives	107296	55027	33601
552E / Autre hébergement touristique	93598	37015	12888
853J / Aide à domicile	90713	60786	50570
853A / Accueil des enfants handicapés	71457	62685	52926
804C / Formation des adultes et formation continue	70008	44105	30717
853C / Accueil des adultes handicapés	67642	61124	51012
745A / Sélection et mise à disposition de personnel	67011	24076	10686
802A / Enseignement secondaire général	66652	46626	38064
804D / Autres enseignements	63325	32103	23343
853D / Accueil des personnes âgées	63060	54346	41684
923A / Activités artistiques	47662	19210	7614
923D / Gestion de salles de spectacle	43918	16276	8872
801Z / Enseignement primaire	39286	28488	20974
803Z / Enseignement supérieur	34284	13191	10111
853B / Accueil des enfants en difficulté	33993	30766	25395
853G / Crèches et garderies d'enfants	32438	24614	17399
853E / Autres hébergements sociaux	26729	22440	17005
851C / Pratique médicale	24723	21731	18928
802C / Enseignement secondaire technique ou professionnel	23923	17067	13874
555A / Cantines, restaurants d'entreprises	22244	16076	12051
923B / Services annexes aux spectacles	20877	6872	2532
911A / Organisations patronales et consulaires	15841	13745	10290
633Z / Agences de voyages	14498	9711	5618
927C / Autres activités récréatives	13443	4304	1979
552F / Hébergement collectif non touristique	13403	11200	8381
913A / Organisations religieuses	13057	10348	8139
731Z / Recherche développement en sciences dures	11262	9304	6477
741C / Activités comptables	10314	9743	8620
925C / Gestion du patrimoine culturel	8443	6760	4124
926A / Gestion d'installations sportives	7182	3946	2274
748K / Services annexes à la production	6938	4947	3734
851G / Activités des auxiliaires médicaux	6930	5452	4137
743B / Essais et analyses techniques	6690	6248	5649
851L / Centres de collecte et banques d'organes	6068	5669	4548
741G / Conseil pour les affaires et la gestion	5458	3529	2603
742C / Ingénierie, études techniques	4634	3602	2515
751E / Tutelle des activités économiques	4276	3724	2910
748J / Organisation de foires et salons	4194	1881	1179
552C / Exploitation de terrains de camping	4130	2320	848
741E / Études de marché et sondages	3762	1485	750
745B / Travail temporaire	2823	1181	532
741J / Administration d'entreprises	2720	1815	1094
922A / Activités de radio	2684	2210	1390
732Z / Recherche développement en sciences molles	2394	1718	1027
552A / Auberges de jeunesse, refuges	2035	1269	597
753B / Gestion des retraites complémentaires	1938	1907	1673
930N / Autres services personnels	1647	955	579
742A / Activités d'architecture	1628	1410	1091
652F / Intermédiations financières diverses	1560	1497	1194

753A / Activités générales de sécurité sociale	1560	1529	1450
751C / Tutelle des activités sociales	1530	832	657
911C / Organisations professionnelles	1530	1193	792
921J / Projection de films cinématographiques	1524	989	725
923J / Autres spectacles	1311	616	273
372Z / Récupération d'autres matières recyclables	1185	1004	667
723Z / Traitement de données	1184	1116	897
747Z / Activités de nettoyage	1094	741	462
923H / Bals et discothèques	1060	502	331
748F / Secrétariat et traduction	1054	773	493
851K / Laboratoires d'analyses médicales	980	910	779
741A / Activités juridiques	976	886	703
912Z / Syndicats de salariés	966	718	332
925E / Gestion du patrimoine naturel	895	786	489
553A / Restauration de type traditionnel	772	565	377
721Z / Conseil en systèmes informatiques	760	639	450
921B / Production de films publicitaires	717	397	178
221E / Édition de revues et périodiques	712	525	359
925A / Gestion des bibliothèques	679	499	292
551A / Hôtels avec restaurant	637	537	328
921A / Production de films pour la télévision	541	297	149
652C / Distribution de crédit	515	485	294
724Z / Activités de banques de données	503	390	259
930K / Activités thermales et de thalassothérapie	458	413	148
702A / Location de logements	454	325	221
748D / Conditionnement à façon	436	361	246
554B / Débits de boisson	402	225	159
851E / Pratique dentaire	395	282	236
312A / Fabrication de matériel de commande basse tension	358	327	271
651D / Banques mutualistes	344	328	243
671E / Autres auxiliaires financiers	340	274	204
921D / Prestations techniques pour cinéma et télévision	337	196	148
602B / Transports routiers réguliers de voyageurs	322	251	206
050A / Pêche	316	163	159
702C / Location d'autres biens immobiliers	307	205	151
452V / Travaux de maçonnerie générale	303	254	166
921C / Production de films pour le cinéma	291	123	54
922B / Production de programmes de télévision	291	136	117
221A / Édition de livres	248	174	135
527H / Réparation d'articles personnels et domestiques	247	104	31
602E / Transport de voyageurs par taxis	224	177	129
Activités non identifiées	223	113	78
913C / Organisations politiques	212	168	142
804A / Écoles de conduite	205	173	113
927A / Jeux de hasard et d'argent	185	171	152
366E / Autres activités manufacturières non classées ailleurs	184	178	161
753C / Distribution sociale de revenus	179	177	162
245A / Savons, détergents et produits d'entretien	168	133	111
602C / Téléphériques, remontées mécaniques	156	116	78
930B / Blanchisserie - teinturerie de détail	153	128	55
722Z / Réalisation de logiciels	149	98	38
527D / Réparation d'articles électriques domestiques	144	128	75
285D / Mécanique générale	140	138	126
631A / Manutention portuaire	139	76	76
922C / Diffusion de programmes de télévision	132	91	64
672Z / Auxiliaires d'assurance	128	123	82
252G / Fabrication d'articles divers en matières plastique	122	51	45
752J / Protection civile	116	98	52
701C / Promotion immobilière d'infrastructures	113	102	85
930A / Blanchisserie - teinturerie de gros	104	86	43
524Z / Commerces de détail divers en magasin spécialisé	102	56	39
924Z / Agences de presse	102	76	58
555C / Restauration collective sous contrat	99	81	63

452B / Construction de bâtiments divers	98	81	51
900B / Enlèvement et traitement des ordures ménagères	96	81	31
221G / Édition d'enregistrements sonores	92	43	20
744B / Agences, conseil en publicité	91	68	39
221C / Édition de journaux	90	63	36
921G / Édition et distribution vidéo	90	50	34
746Z / Enquêtes et sécurité	88	66	47
321A / Composants passifs et condensateurs	83	74	58
923F / Manèges forains et parcs d'attractions	77	56	30
553B / Restauration de type rapide	75	32	22
900C / Élimination et traitement des autres déchets	74	71	57
851J / Ambulances	73	48	43
703D / Administration d'autres biens immobiliers	72	56	42
752A / Affaires étrangères	70	47	32
921F / Distribution de films cinématographiques	68	32	25
612Z / Transports fluviaux	67	24	8
361K / Industries connexes de l'ameublement	66	55	40
852Z / Activités vétérinaires	66	52	27
703C / Administration d'immeubles résidentiels	64	41	30
205A / Fabrication d'objets divers en bois	59	59	54
371Z / Récupération de matières métalliques recyclables	57	51	39
743A / Contrôle technique automobile	57	52	46
527C / Réparation de matériel électronique grand public	53	42	18
501Z / Commerce de véhicules automobiles	51	39	28
751A / Administration publique générale	50	48	45
332B / Instrumentation scientifique et technique	48	45	32
453A / Travaux d'installation électrique	46	39	34
222C / Autre imprimerie (labeur)	39	36	32
744A / Gestion de supports de publicité	39	25	8
192Z / Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie	37	37	26
930L / Autres soins corporels	34	17	11
182E / Fabrication de vêtements de dessus pour femmes	32	29	14
525Z / Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	32	26	20
451A / Terrassements divers, démolition	30	25	19
632A / Gestion d'infrastructures de transports terrestres	30	27	24
366C / Industrie de la broserie	29	16	15
511U / Centrales d'achats non alimentaires	29	26	22
454M / Travaux de finition non classés ailleurs	27	17	10
521B / Commerce d'alimentation générale	27	24	17
287N / Fabrication de petits articles métalliques	25	25	25
602A / Transports urbains de voyageurs	24	21	15
660G / Assurance relevant du code de la mutualité	24	16	9
751G / Activités de soutien aux administrations	24	24	14
454C / Menuiserie bois et matières plastiques	23	21	12
524R / Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	23	20	15
511P / Centrales d'achats alimentaires	18	14	10
851H / Soins non réglementés	18	9	7
221J / Autres activités d'édition	17	15	10
158C / Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	15	12	11
551D / Hôtels de préfecture	15	12	10
454J / Peinture	14	14	7
703A / Agences immobilières	14	10	8
364Z / Fabrication d'articles de sport	13	9	6
701A / Promotion immobilière de logements	13	11	11
725Z / Entretien et réparation de machines de bureau	13	13	13
050C / Pisciculture, aquaculture	12	11	8
524T / Commerce de détail d'optique et de photographie	12	11	8
748A / Laboratoires de développement et de tirage	11	8	4
222J / Autres activités graphiques	10	10	8
351C / Réparation navale	10	7	7
511C / Intermédiaires du commerce en combustibles & métaux	10	10	10
522P / Commerces de détail alimentaires spécialisés divers	10	10	6
222A / Imprimerie de journaux	9	8	8

454L / Agencement de lieux de vente	8	8	3
502Z / Entretien et réparation de véhicules automobiles	8	8	5
172G / Tissage de soieries	7	6	3
201A / Sciage et rabotage du bois	7	6	4
504Z / Commerce et réparation de motocycles	7	7	6
521C / Supérettes	7	6	1
930H / Pompes funèbres	7	2	2
632C / Services portuaires, maritimes et fluviaux	6	6	2
701D / Supports juridiques de programmes	6	4	4
703E / Supports juridiques de gestion de patrimoine	6	6	6
511A / Intermédiaires du commerce en matières agricoles	5	5	5
602G / Autres transports routiers de voyageurs	5	5	5
632E / Services aéroportuaires	5	5	5
222G / Composition et photogravure	4	3	2
660C / Caisses de retraite	4	3	3
714B / Location d'autres biens personnels et domestiques	4	4	4
155C / Fabrication de fromages	3	3	2
402Z / Production et distribution de combustibles gazeux	3	3	2
410Z / Captage, traitement et distribution d'eau	3	0	0
511L / Intermédiaires du commerce en textile & habillement	3	3	2
526D / Commerce de détail alimentaire sur éventaires	3	3	1
631B / Manutention non portuaire	3	2	2
671C / Gestion de portefeuilles	3	3	3
726Z / Autres activités rattachées à l'informatique	3	0	0
742B / Métreurs, géomètres	3	1	1
930E / Soins de beauté	3	1	1
177C / Fabrication de pull-overs et articles similaires	2	0	0
454F / Revêtement des sols et des murs	2	2	1
511T / Intermédiaires non spécialisés du commerce	2	1	1
526H / Vente par automate	2	1	1
351E / Construction de bateaux de plaisance	1	1	1
513J / Commerce de gros de boissons	1	1	1
748B / Studios et autres activités photographiques	1	1	1
930D / Coiffure	1	1	1
TOTAL GÉNÉRAL BRUT	2351772	1497321	1080721

Annexe C : Résumé des opérations manuelles de redressement

Recherches systématiques sur mots clefs, par ordre chronologique d'intervention

MOT CLEF	Nombre d'associations	NBRSA31D	NBSAL	Activité reclassée
JAZZ	18	193	1724	923A
CHOMEUR	35	532	4247	745A
EMPLOI	249	3869	15656	745A
INTERMED	57	2096	10029	745A
TRAVAIL & AIDE	20	612	2024	745A
VACANCE	311	2123	11230	552E
DOMICI	594	13188	26193	853J
SPORT (début de mot)	77	731	2319	926C
AGEE & AIDE	111	4605	7533	853J
Termes culturels divers	392	2146	8184	923A
TOURIS	33	164	501	552E
MENAG (début de mot)	61	2077	3186	853J
INFIRME	27	892	1285	853H
HANDICAP	255	3781	5563	853C
FOYER	157	2015	4408	853E
TRAVAILLER	5	55	436	745A
ASSURA	52	341	387	651D
PME	74	423	533	651D
COOP & ECOLE	57	99	275	801Z
MISSION LOCALE	116	1546	2363	745A
LYRIQUE	10	50	327	923A
ADAPEI	71	2327	3005	853A
A P E I	10	214	275	853A
PAREN & ENFAN & INAD	35	621	731	853A
SAUVEGARDE & ENFANCE	206	4738	6029	853B
INDUSTRI		316	420	748K

Quelques commentaires :

Le mot **TRAVAIL** seul est piégé : on ramasse entre autres les associations de soutien aux **TRAVAILLeurs** immigrés. **INSERTION** est inutilisable ; ce mot se trouve dans quantité de raisons sociales, partagées entre aide aux chômeurs, aux handicapés et aux migrants. **SPORT** doit être limité aux débuts de mot pour ne pas ramasser **tranSPORT** ; les termes culturels retenus sont **LIVRE**, **BIBLIO**, **MUSI**, **OPERAS**, **ORCHES**, **ARTIS** : il a fallu mettre un S à **OPERA** pour ne pas récupérer **OPERation** ou **coOPERation** (c'est l'Opéra de Montpellier qui est ainsi réintégré). Les activités de lecture et de bibliothèque, lorsqu'elles sont à l'origine classées en divers, ne relèvent pas des secteurs de l'édition ou des sciences humaines, mais des services culturels de proximité. Le premier reclassement effectué, chronologiquement parlant, concernait l'association **ALLO JAZZ** qui prend en charge la paye d'intermittents du spectacle. **MENAG** doit être pris en début de mot pour donner par exemple **aide MENAGère**, mais il faut éviter **aMENAGement**. **ASSURA** concerne des fonds d'assurance formation ; il en est de même du mot **PME**.

Annexe D : Définition détaillée du code d'activité retenu

1 - Postes détaillés conservés tels quels

801Z	E1 - Enseignement primaire
802A	E2 - Enseignement secondaire général
802C	E3 - Enseignement secondaire technique ou professionnel
803Z	E4 - Enseignement supérieur
804C	E5 - Formation des adultes et formation continue
804D	E6 - Autres enseignements
851A	H1 - Activités hospitalières
853A	S1 - Accueil des enfants handicapés
853B	S2 - Accueil des enfants en difficulté
853C	S3 - Accueil des adultes handicapés
853D	S4 - Accueil des personnes âgées
853E	S5 - Autres hébergements sociaux
853G	S6 - Crèches et garderies d'enfants
853H	S7 - Aide par le travail, ateliers protégés
853J	S8 - Aide à domicile

2 - Postes regroupés

G1 - Arts et spectacles
921A / Production de films pour la télévision
921C / Production de films pour le cinéma
921D / Prestations techniques pour cinéma et télévision
921F / Distribution de films cinématographiques
921G / Édition et distribution vidéo
921J / Projection de films cinématographiques
922A / Activités de radio
922B / Production de programmes de télévision
922C / Diffusion de programmes de télévision
923A / Activités artistiques
923B / Services annexes aux spectacles
923D / Gestion de salles de spectacle
923J / Autres spectacles
G2 - Activités sportives
926A / Gestion d'installations sportives
926C / Autres activités sportives
G3 - Tourisme social
552A / Auberges de jeunesse, refuges
552C / Exploitation de terrains de camping
552E / Autre hébergement touristique
633Z / Agences de voyages
T - Cantines et foyers
552F / Hébergement collectif non touristique
555A / Cantines, restaurants d'entreprises

H2 - Autres activités de santé
851C / Pratique médicale
851E / Pratique dentaire
851G / Activités des auxiliaires médicaux
851K / Laboratoires d'analyses médicales
851L / Centres de collecte et banques d'organes
852Z / Activités vétérinaires
930K / Activités thermales et de thalassothérapie
U - Insertion par l'emploi
745A / Sélection et mise à disposition de personnel
745B / Travail temporaire
A - Activités liées aux entreprises
721Z / Conseil en systèmes informatiques
723Z / Traitement de données
724Z / Activités de banques de données
741A / Activités juridiques
741C / Activités comptables
741E / Études de marché et sondages
741G / Conseil pour les affaires et la gestion
741J / Administration d'entreprises
742A / Activités d'architecture
742C / Ingénierie, études techniques
743B / Essais et analyses techniques
744B / Agences, conseil en publicité
748D / Conditionnement à façon
748F / Secrétariat et traduction
748J / Organisation de foires et salons
748K / Services annexes à la production
751E / Tutelle des activités économiques
911A / Organisations patronales et consulaires
911C / Organisations professionnelles
921B / Production de films publicitaires
B - Finances et administration
651D / Banques mutualistes
652C / Distribution de crédit
652F / Intermédiation financières diverses
671E / Autres auxiliaires financiers
672Z / Auxiliaires d'assurance
703C / Administration d'immeubles résidentiels
703D / Administration d'autres biens immobiliers
751C / Tutelle des activités sociales
753A / Activités générales de sécurité sociale
753B / Gestion des retraites complémentaires
753C / Distribution sociale de revenus
F - Édition, recherche, patrimoine
221A / Édition de livres
221C / Édition de journaux
221E / Édition de revues et périodiques
221G / Édition d'enregistrements sonores
221J / Autres activités d'édition
722Z / Réalisation de logiciels
731Z / Recherche développement en sciences dures
732Z / Recherche développement en sciences molles
924Z / Agences de presse
925A / Gestion des bibliothèques
925C / Gestion du patrimoine culturel
925E / Gestion du patrimoine naturel

3 - Reclassement du reliquat et des divers selon les caractéristiques d'emploi

XA : Autres rubriques, ratio NBRSA/NBSAL inférieur à 20%
XB : Autres rubriques, ratio NBRSA/NBSAL compris entre 20 et 50%
XC : Autres rubriques, ratio NBRSA/NBSAL compris entre 50 et 80%
XD : Autres rubriques, ratio NBRSA/NBSAL supérieur à 80%

Annexe E : Incidence du reclassement des activités

Nombre de postes filtrés au 31-12-96 (NBRSA31D) avant et après traitement

	Fichier brut	Fichier traité	Écart en %
A Activités liées aux entreprises	43502	44189	1.58
B Finances et administration	6031	8618	42.90
E1 Enseignement primaire	20982	22013	4.91
E2 Enseignement secondaire général	38088	38124	0.09
E3 Enseignement secondaire technique	13884	13912	0.20
E4 Enseignement supérieur	10111	11230	11.07
E5 Formation continue	30729	31300	1.86
E6 Autres enseignements	23359	22361	- 4.27
F Édition, recherche, patrimoine	13071	13260	1.45
G1 Arts et spectacles	22016	24695	12.17
G2 Activités sportives	36765	37652	2.41
G3 Tourisme social	19994	22323	11.65
H1 Activités hospitalières	85885	87983	2.44
H2 Autres activités de santé	28889	30190	4.50
S1 Accueil des enfants handicapés	52974	59380	12.09
S2 Accueil des enfants inadaptés	25424	32654	28.44
S3 Accueil des adultes handicapés	51166	55183	7.85
S4 Accueil des personnes âgées	41747	41772	0.06
S5 Autres hébergements sociaux	17012	19395	14.01
S6 Crèches et garderies d'enfants	17405	17433	0.16
S7 Ateliers protégés et C.A.T.	99989	102903	2.91
S8 Aide à domicile	50572	72028	42.43
T Cantines et foyers	20485	20627	0.69
U Insertion par l'emploi	11219	23413	108.69
XA Divers à emploi très précaire	7135	5806	- 18.63
XB Divers à emploi plutôt précaire	42710	34529	- 19.15
XC Divers à emploi plutôt stable	79170	58235	- 26.44
XD Divers à emploi très stable	171285	126578	- 26.10
Total associations du champ	1081599	1077786	- 0.35

Annexe F : les 50 premières associations de la catégorie XA

SIREN	NBRSA31D	NBRSA	NBSAL	RAISON SOCIALE
380293449	0	0	5127	ASSOCIATION DES OEUVRES SOCIALES
778214957	170	216	3231	COMITE D ACTION SOCIALE
330011156	41	41	2771	COMITE OEUVRES SOCIALES PERPIGNAN
339627846	0	0	2521	CAISSE D'ENTRAIDE PERSONNEL MUNICIPAL
403156680	4	4	1906	COMITÉ ACTION SOCIALE PERSONNEL MAIRIE
780004776	2	2	1157	AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL
314657180	1	2	1135	COMITÉ INTERSYNDICAL OEUVRES PERSONNEL
309494375	24	24	1134	ASSOCIATION PERSONNEL TERRITORIAL SAVOIE
353025950	144	145	1074	COMITE ACTION SOCIALE PERSONNEL URBAIN
402662613	23	110	868	PLEIN AIR 2000
307167973	0	56	807	OFFICE MUNICIPAL JEUNESSE ET LOISIRS
327716635	28	28	756	GRP ACTION SOCIALE VILLE COLMAR
775685472	39	40	634	SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ENSAE ET DE L'ENSTA
303507255	39	51	616	PASSAGE
379665565	36	114	585	ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE LE TREMLIN
783738024	38	38	572	OEUVRES SOCIALES DE MARCQ
779868645	61	98	566	FEDER OEUVRES LAIQUES DU RHONE
334025905	22	53	538	L'ATELIER
401846084	0	0	496	COMITÉ ACTION SOCIALE CHALONS EN CHAMPAGNE
331875617	20	61	478	ESG ETUDES CONSEIL
328814173	39	39	462	CAS PERSONNEL MUNICIPAL
304463326	55	93	454	LOISIRS CULTURELS A L ETRANGER
398563247	28	31	425	RELAIS MS
783818834	0	0	418	AMICALE EMPLOYÉS OUVRIERS COMMUNAUX
778954487	38	42	409	UNIVERSITE POPULAIRE DU RHIN
395222276	13	75	404	ASSOCIATION CARNETS DE VACANCES
778715466	51	67	399	FRANCS ET FRANCHES CAMARADES
349730341	8	49	395	TERRITOIRE DE MUSIQUES - LES EUROCKÉENNES
330129784	8	22	393	COCKTAIL ÉVASION
380462440	23	23	383	ASSOCIATION D'ENTRAIDE DU DÉPARTEMENT
302409404	11	62	382	ASS LOISIR FORMATION ANIMATION ALFA 2000
784414369	26	66	373	FEDER OEUVRES LAIQUES DE PARIS
338147028	4	4	365	COMITÉ OEUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL
326832417	5	38	359	ASSOCIATION CULTURELLE TOURQUENNOISE
389748203	12	12	359	COMITÉ OUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL
387587751	56	56	352	DECIBELS
310498217	13	41	349	ASSOCIATION LOISIRS EDUCATION FORMATION
403222631	0	0	348	CAISSE DE SECOURS ET DE SOLIDARITÉ
776467110	37	62	348	FEDERAT OEUVRES LAIQUES SAVOIE
403666977	57	58	344	COMITÉ ACTION SOCIALE DISTRICT AGGLO DIJON
327844122	32	59	342	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE PÉRISCOPE
778074211	27	59	340	FEDERATION OEUVRES LAIQUES HAUTE VIENNE
341516490	24	57	336	SOLIDARITÉ SERVICES
384234639	4	27	330	PLANETE AVENTURES
779552389	14	35	326	ASSOC DES CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE
317992295	32	57	319	ASSOCIATION ARC 75
353428071	57	57	318	TRAMPOLINE
337653422	34	34	314	ASSOCIATION MUNICIPALE AUBER VACANCES
394892939	29	29	309	ASSOCIATION ACE LYON 3
344632294	30	60	305	SOLIDARITE 58

Annexe G : les 50 premières associations de la catégorie XB

SIREN	NBRSA31D	NBRSA	NBSAL	RAISON SOCIALE
302701347	438	764	1556	ASS DEPART CENTRES SOCIAUX RURAUX OISE
333352524	398	713	1459	AGCE CONCERT COORD ANIMA SOCIO-EDUCATIVE
343506333	44	272	959	ARCHER
786339721	85	265	930	FAMILLES RURALES FEDERATION DEP SARTHE
775642036	167	215	925	ASS GENERALE FAMILLES BAS RHIN
380167437	229	353	821	FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE MIDI PYRÉNÉES
775612799	229	303	770	ASSOCIATION GESTION DES CENTRES SOCIAUX
342055670	20	221	769	ASSOCIATION CHANTIERS YVELINES
775544026	167	253	715	A L A T F A
349598086	76	205	714	AGENCE PALOISE DE SERVICES
343951018	67	178	711	PROMO SERVICES
330942509	53	156	689	AASOCUIATION PARTAGE
345105035	27	297	652	ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE HAUTS DE GARONNE
775713670	127	144	638	FEDERATION VAROISE OEUVRE LAIQ
384394821	32	182	628	PLATEFORME 90
330188640	82	258	625	GESTION SERVICES MUNICIPAUX ANIMATION
348676644	55	223	621	ATELIERS DE LA SOLIDARITÉ
342105913	266	266	618	PROMACTION
348323775	75	198	614	SOLIDARITÉ SERVICES
343849238	49	238	604	MULTISERVICES LOUDUNAIS
775657711	93	129	602	LES ARTS ET LA VIE
330565334	174	209	600	ASS ACTION PERISCOLAIRE ECOLE PUB NANTES
349231415	46	229	585	SESAME
383997665	41	166	564	COUP DE POUCE EMPLOI
350537924	44	127	562	TRAVAIL ENTRAIDE
345136774	61	207	556	ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE NIORTAISE
347541054	77	161	549	ASSOCIATION DÉFI ÉCONOMIE SOCIALE
344235460	37	217	547	LE L I E N
342723558	107	183	500	TRAMPLEIN 92
395339823	20	155	498	UTILE SUD FOREZ
342990082	26	120	472	SOCIÉTÉ D'AIDE AUX TRAVAILLEURS SANS EMPLOI
326716719	0	220	466	ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
349957688	63	225	457	FAUCIGNY ESPOIR EMPLOI
388903403	167	173	448	ASSOCIATION GESTION INITIATIVES LOISIRS ENFANT
351140231	36	130	444	SERVICES ENTRAIDE DRACENIE
779759257	29	90	439	ASS PROMO ACTIV SOCIO-EDUCATIV
332468305	111	175	435	INCOTEC
344661798	28	120	434	ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE FAVORISER INSERTION
785415274	120	190	433	CENTRE DE LOISIRS DE NANTERRE
337943468	22	167	432	ASSOCIATION PARTAGE
348856071	26	159	432	FONTENAY AUX ROSES AIDE PERS DEPOUR EMPL
404061434	72	127	432	INTERACTIVE
379876915	66	87	426	ORGANISATION ANIMATION EMPLOIS SPORTIFS
377684469	53	134	425	AMI SERVICES 78
329989511	169	186	420	ASSOCIATION NICE ACROPOLIS
332482983	53	132	415	TREMPAIN TRAVAIL
778543074	71	102	408	FRANCAS DE HAUTE SAONE
775630601	47	82	407	FEDERATION OEUVRE LAIQUE PAS-DE-CALAIS
348194358	53	133	400	HERCULE
394182463	36	139	397	ASS DEVELOPPEMENT LOISIRS ET CULTURE

Annexe H : les 50 premières associations de la catégorie XC

SIREN	NBRSA3ID	NBRSA	NBSAL	RAISON SOCIALE
775672272	4073	5235	7502	CROIX ROUGE FRANCAISE
775514938	0	2250	3048	COMITÉ OEUVRES SOCIALES PERSONNEL TERRITORIAL
775666415	368	520	1060	LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT
782815674	241	469	929	CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LEO LAGRANGE
784405870	532	637	890	FEDERATION NATIONALE LEO LAGRANGE
785354820	149	430	723	CENTRES DE LOISIRS COURBEVOIE
783604424	235	364	681	ASS DKQUOISE GESTION EQUIPEMENTS SOCIAUX
393289368	270	439	599	ASS LES COMPAGNONS DU VOYAGE
775685415	398	454	567	SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX EMIGRANTS
344281969	65	276	545	ASSOCIATION NORD LIBOURNE FORMATION
393572789	170	286	495	FEDERATION OEUVRES LAIQUES DEPART AM
301125266	177	252	488	ASS ACTION SOCIALE DU BASSIN HOULLER
334912474	113	336	464	REGION ETUDES CHANTIERS
312936875	249	292	454	ASS DEVELOPPE ANIMATION CULTURELLE PARIS
323275990	0	307	448	COMITÉ D'OEUVRES SOCIALES
382883858	175	255	431	ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIR
341078699	93	230	423	ASSOCIATION CHERCHEURS D'EMPLOI POUR TOUS
338949969	64	231	408	ASSOCIATION TRAVAIL PARTAGE 62
348888207	81	199	393	ASSOCIATION L'ALTERNATIVE
323934323	152	219	380	CENTRE LOISIRS ET ANIMATION DE LA VILLE
775649148	215	241	369	SOC LYONN ENFANCE ADOLESCENCE
335310058	51	229	367	ETUDES ET CHANTIERS ESPACE CENTRAL
781846845	192	223	351	UNION AVEUGLES CIVILS S O
309802205	150	169	347	OEUVRE HOSPITALIERE FRANCAISE ORDR MALTE
781849476	177	242	342	CTE GIRONDIN EQUIPEM SOCIAUX CULTURELS
775680259	194	238	332	LES PETITS FRERES DES PAUVRES
349042226	190	224	328	AIDE ET VIE
344420252	130	196	325	PARTAGE ET TRAVAIL
320527278	89	172	322	FEDERATION FAMILLES FRANCE
775710700	118	171	313	PEP 80
784671695	154	200	312	COMITE FRANCAIS POUR L'UNICEF
350167912	102	165	309	ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE JALLES SOLIDARITÉ
350261780	1	175	303	ENTRAIDE AMICALE PERSONNEL SIVOM BOURBOURG
786119834	173	197	302	ASS DES FAMILLES ANGEVINES
776418329	190	235	298	ASS DEPARTE PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC
311472369	90	149	283	ASS DEPARTEMENTALE PUPILLE ENS PUBLIC
309675205	115	197	282	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS
338943871	1	146	273	ASSOCIATION GESTION CENTRE DE LOISIRS
784492266	170	203	269	GADVIM
341318541	4	145	268	ASSOCIATION DOUAISIENNE TREMLIN TRAVAIL
395283849	14	206	260	PASSAGE PLUS
783864259	110	179	260	ASS CENTRES SOCIAUX ET SOCIO CULTURELS
331757633	128	173	259	SOS DROGUE INTERNATIONAL
325526978	42	169	257	MAISON DE LA CULTURE LOIRE ATLANTIQUE
332416700	126	191	256	CLAS PROMO JEUNES ET CLAS BUREAU
775618721	158	200	248	ASS D'INFORMATION ET ENTRAIDE MOSELLANE
777743493	73	117	244	ASS DEPART PUPILLE ENSEIGNEMENT PUBLIC
301292256	52	191	242	MAISON CULTURE SAINT DENIS
327164414	0	190	238	COMITÉ OVRES SOCIALES
333465706	92	187	237	VILLAGE 82

Annexe I : les 50 premières associations de la catégorie XD

SIREN	NBRSA3ID	NBRSA	NBSAL	RAISON SOCIALE
775688732	1888	2366	2923	ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
775666696	827	977	1211	SECOURS CATHOLIQUE
775559719	355	796	554	A D S E A
782825558	367	422	487	ASSOC LA COMMUNAUTE
775691991	284	417	462	SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
384154241	140	377	440	ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DE RESSOURCES
775609571	329	413	438	ASS FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES
775719792	298	374	428	LA PREVENTION ROUTIERE
775664683	307	378	425	ASSOCIATION D'ENTRAIDE FEMININE
319379574	235	395	422	COMITE SOCIAL AGENTS COMMUNAUX
775692288	295	354	414	MOUVEMENT VILLAGES D ENFANTS
348417734	311	375	409	INSTITUTION JEAN BAPTISTE THIERY
775710809	280	357	391	ASS YVES LE FEBVRE
775666548	296	345	383	ASSOCIATION VALENTIN HAUY
775682321	337	374	382	COMITE GESTION OEUVRES SOC ETS HOSPIT PU
322505009	288	335	374	CTRE REGIO READA FONCTIONNEL PERSON AGEE
775585037	275	315	356	ASSOCIATION RENOVATION
328619929	120	316	352	FONGECIF NORD PAS DE CALAIS
775579733	202	306	340	ASS DEPART PUPILLES ENSEIGN PUBLIC GARD
775618879	263	311	340	UNION DEPART ASSOCIATIONS FAMILIALES
351159835	0	311	334	GPT ENTRAIDE PERSONNEL MUNICIPAL SAINT MANDÉ
331252783	315	329	331	ASS GESTION PERSO PRIVES AFFAI SANIT SOC
403080922	162	281	329	CONVERGENCE 34
305009102	197	268	328	MSF MEDECINS SANS FRONTIERES
775680309	186	277	311	ASSOCIATION ACCUEIL ET FORMATION
321018749	236	285	298	MEDECINS DU MONDE
403222417	6	262	293	ASSOCIATION INITIATIVES LOCALES EMPLOI SOLIDAIRE
780717047	209	250	293	LES AMIS LA MAISON JEAN BOSCO
784361461	158	218	289	OEUVRE FRCES BIENFAISANCE ARMEE DU SALUT
332803519	225	246	285	ASS LAIQUE GESTION ETS ENFANCE INADAPTE
392843645	1	228	282	COMITÉ SOCIAL AIDE ET LOISIRS DE TOUL
784718801	257	271	280	FEDERATION FR MAISONS JEUNES CULTURE
775685506	226	263	279	JEUNESSE CULTURE LOISIRS TECHNIQUE
343919551	164	249	278	CENTRE HISTOIRE SOCIALE HAUTE NORMANDIE
304425598	205	239	273	APAJH COMITE DES YVELINES
775714157	221	252	272	A D V S E A
775683295	217	243	270	ASSIST BLESSES NERVEUX GUERRE
334353471	195	211	265	ARI
775701618	195	237	261	ASSOCIATION LES NIDS
328274378	117	225	257	FONDS PARITAIRE INTERGESTION CONGES FORMATION
782621395	219	241	252	ASSOCIAT PATRONAGE ST PIERRE
775641830	179	205	249	ASS REG SPECIALISEE EDUCATION ANIMATION
775723679	153	205	248	AMICALE DU NID
328802392	90	234	246	FONGECIF BRETAGNE
783714645	224	240	246	GESTION SERVICES SOCIAUX DE L UDAF NORD
330496332	105	198	243	COMITÉ DU BASSIN D'EMPLOI
783292667	213	234	240	INSTITUTION JEUNES SOURDS DE LA MALGRANG
333695922	189	201	237	ACODEGE
782153373	200	218	236	ASS SAUVEGARDE ACTION EDUCATIVE
783805914	142	202	235	CENTRE AMELIORATION LOGEMENT